



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

CATALOGUE DES
ACTIVITÉS
DE **L'ERSUMA**

2025





ECOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE



Ce catalogue est la propriété exclusive de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), Institution de sensibilisation, de vulgarisation, de formation et d'évaluation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). A ce titre, toute reproduction et/ou représentation intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, du contenu de ce catalogue, non autorisée par l'ERSUMA ou ses ayants-droit, est strictement interdite et passible de poursuites judiciaires.



Un Centre d'excellence et de référence
en matière de formation, de recherche,
de documentation, de consultation
juridique, de traduction et d'interprétariat
en droit des affaires OHADA.



SOMMAIRE

Pages

Avant-propos	1
Brève présentation de l'OHADA	2-4
Présentation de l'ERSUMA	5-7
Partenaire de proximité de l'ERSUMA au Gabon	8
Les activités de formation	9-23
Statistiques des participants aux Formations ERSUMA par année 1999-2024	10
Nos formations 2024 en chiffres	11
Les diplômes de spécialité et certificat 2024-2025 en chiffres	12
Présentation des activités de formation 2025	13
Journées portes ouvertes ERSUMA 2025	14
Tableau des activités de formation 2025	15-17
Formations diplômantes en droit OHADA 2025	18
Modalités d'inscriptions aux formations diplômantes rentrée 2025-2026	19-20
Offres de sponsoring de nos formations	21-23
Partenaire de proximité de l'ERSUMA au Mali	24
Les activités de recherche et de documentation	25-40
Statistiques des participants aux activités scientifiques de l'ERSUMA 2010-2024	26
Nos activités scientifiques 2024 en chiffres	27
Tenue effective du FIPROD 2024	28
Tenue effective des JAAM 2024	29
Présentation du Colloque 2025	30-31
Présentation du FIPROD 2026	32-34
Présentation des activités scientifiques 2025	35
Tableau des activités scientifiques 2025	36-37
Offres de sponsoring des conférences	38-40
Sélection des ouvrages en vente à la librairie	41-44
Les innovations du Système d'Information	45-49
Présentation des améliorations du SIGWEB	46-47
Présentation de l'Espace Numérique de Formation	48-49
Partenaire technique impact plus	50
Modalités générales des activités	51-58
Conditions générales de participation aux activités	52-54
Moyens de paiement	55-56
Modalités d'inscriptions et de participation	57
Modalités de délivrance des attestations et de transmission des supports	58
Partenaire technique DIMART	59



Dr. Karel Osiris Coffi DOGUE (LL.D.)
Directeur Général

Excellence en droit des affaires et Agilité technologique !

L'ERSUMA, l'école par excellence en droit des affaires de l'OHADA a lancé une nouvelle vague de formations diplômantes de longue durée à côté de celles de courte durée qu'elle a toujours conduites depuis 1999. Elle maintient en 2025 le cap de la réalisation de toutes ses activités de formation, de consultation juridique, de traduction et d'interprétariat, de documentation et de recherche. Toutes les formations, les conférences et la majorité des activités sont organisées en bimodal par la systématisation du présentiel couplé au virtuel.

La continuité du service public de formation et de recherche en droit OHADA est par ailleurs assurée avec une nouvelle orientation de la politique communicationnelle et de sponsoring. Celle-ci fait de notre public cible et de nos parties prenantes, les premiers contributeurs avant même nos Etats. Cette nouvelle politique est conforme à l'orientation vers un auto-financement de nos activités par le Conseil des Ministres de l'OHADA.

L'année 2025 voit s'élargir la palette des CERTIFICATS OHADA avec l'ouverture d'un nouveau Certificat en Médiation OHADA à côté de celui en Arbitrage OHADA. La pour-

suite des DIPLÔMES DE SPÉCIALITÉ (DS) OHADA en Gouvernance d'entreprises et en Procédures d'exécution prend une place de choix dans le catalogue 2025 pour satisfaire une autre vague de près de trois cents auditeurs.

Plus d'activités mais toujours la même équipe technique de l'Institution, dynamique et très motivée avec le support des services administratifs et financiers qui forment tous un bloc très soudé de compétences techniques et de valeurs humaines. A côté de son système intégré de gestion des webinaires (SIGWEB) rattaché à la plateforme Zoom, l'ERSUMA a développé un nouvel espace numérique de formation (ENF) qui accueille les différents DS et Certificats en formation à distance (FOAD).

Rendez-vous est pris en octobre pour le colloque de Cotonou sur l'Intelligence artificielle identifiée comme l'un des enjeux majeurs des professionnels du droit et du chiffre dans une approche transversale et multidisciplinaire. Pour nos auditeurs qui attendent la 4^{ème} édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD), elle aura lieu en mai 2026 à Casablanca (Maroc). D'autres manifestations scientifiques d'envergure complètent cette liste et peuvent être découvertes dans le présent catalogue 2025.

Une première édition des journées portes ouvertes permettra à l'ERSUMA de mieux présenter ses produits et services. Nous comptons une fois de plus sur la participation effective et massive des acteurs juridiques, judiciaires, économiques et autres à nos activités afin de leur donner une nouvelle envergure. Vous pouvez toujours solliciter notre expertise en matière de formation, consultation juridique, documentation, édition, publications, traduction et interprétariat en droit de même que pour la recherche fondamentale et appliquée en droit des affaires et dans les autres droits communautaires africains.

En vous souhaitant à toutes et à tous, une fructueuse et heureuse année 2025 au service d'une règle de droit OHADA plus effective, efficace et efficiente, nous attendons le plaisir de vous accompagner dans vos activités.

BRÈVE PRÉSENTATION DE L'OHADA

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 octobre 2008. Elle vise à réaliser une intégration juridique dans le domaine du droit des affaires afin d'instaurer, dans ses Etats membres, un cadre juridique et judiciaire sécurisé pour l'épanouissement des investisseurs et entreprises indispensable au développement économique.

A ce jour, l'OHADA compte dix-sept (17) Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, l'Union des Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'adhésion y est encore possible et certains pays appréhendent les contours alors que d'autres émettent une volonté qui va dans ce sens.



Avec plus de trente et un (31) ans d'existence, l'OHADA n'en finit pas de faire ses preuves. Elle constitue une œuvre immense d'unification du droit sur les plans matériel et territorial devenue un modèle à suivre dans d'autres horizons. Les pays des Caraïbes ont entrepris un projet comparable et l'Europe continue de chercher à se rapprocher de cette

formule à succès. Le rapprochement avec Madagascar et le Burundi avance à grands pas en vue de leur adhésion prochaine à l'OHADA. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, une étude de faisabilité de l'adhésion du Burundi a été mise en œuvre. En décembre 2022, l'ERSUMA, sur demande du ministère de la Justice et sur financement du Projet de Développement Local pour l'Emploi (PDLE), a animé plusieurs sessions de formation dans la ville de Gitega principalement à l'attention des magistrats. Ces sessions de formation ont été réalisées dans le cadre de la « mission de formation en matière de justice commerciale et de renforcement des capacités du Centre de formation professionnelle de la Justice (CFPJ) de la République du Burundi ». Ces actions ont été menées à la suite de celles réalisées à Madagascar où la prise de contact a été assurée avec les ministres en charge de la Justice et des affaires étrangères en marge de la conférence internationale organisée en partenariat avec l'École nationale de formation de la magistrature et des greffes de Madagascar, le 13 octobre 2022, sur le thème « l'OHADA et l'amélioration du climat des investissements dans ses pays membres » et les actions qui ont été réalisées courant 2023 et 2024 avec la tenue de la session ordinaire du Conseil d'Administration de l'ERSUMA à Antananarivo en octobre 2024. Le Rwanda, au regard de son rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), est également approché. La tenue à Kigali, du 16 au 19 novembre 2022, de la 2ème édition du Forum international des professionnels du droit et du chiffre (FIPROD) a permis à l'ERSUMA d'amorcer la collaboration avec les autorités et les professionnels rwandais. Mieux un lot de plusieurs codes bleus leur a été gracieusement octroyé par

l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA) en collaboration avec l'ERSUMA pour une meilleure appropriation des actes uniformes par les acteurs juridiques et judiciaires du Rwanda.

L'OHADA comprend cinq (5) Institutions : la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, le Conseil des Ministres, le Secrétariat Permanent (SPO), la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) et l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement est présidée par le Chef d'Etat ou de Gouvernement du pays qui assure la présidence du Conseil des Ministres. Elle se réunit en tant que de besoin et statue sur toute question relative au Traité.

Le Conseil des Ministres regroupe les Ministres en charge de la Justice et des finances des Etats membres. Il est l'organe législatif de l'Organisation. Sa présidence est exercée à tour de rôle et par ordre alphabétique pour une durée d'un an par chaque Etat partie. La présidence sera assurée, à la suite de la République du Sénégal, à compter du 1er janvier 2025, par la République du Tchad.

Le Secrétariat Permanent (SPO) est l'organe exécutif de l'OHADA. Installé au Siège de l'Organisation à Yaoundé (Cameroun), il est dirigé par le Secrétaire Permanent et est chargé, entre autres, de coordonner les activités des Institutions de l'OHADA, de préparer et suivre la procédure d'adoption des Actes uniformes et autres textes de l'OHADA, de gérer le Journal Officiel de l'OHADA. Le Secrétaire Permanent représente l'Organisation et assiste le **Conseil des**

Ministres. Aujourd'hui, le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, en sa qualité de Secrétaire Permanent de l'OHADA, assure la présidence du Conseil d'Administration de l'ERSUMA.



La Cour Commune de Justice et d'arbitrage (CCJA) est située à Abidjan (Côte d'Ivoire). Elle a des attributions consultatives, judiciaires et administratives. Sur le plan consultatif, elle donne son avis sur les projets d'Actes uniformes et est garante de l'interprétation uniforme du Traité, des Règlements, Actes uniformes et Décisions. Sur le plan judiciaire, elle est, sauf pour les décisions appliquant une sanction pénale, la juridiction de cassation dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des textes de l'OHADA. A cet effet, elle peut organiser des audiences foraines dans tout Etat membre. Sur le plan administratif, elle assure la gestion de son Centre d'arbitrage et l'administration des procédures arbitrales avec l'assistance de son Secrétaire général. La CCJA compte aujourd'hui treize (13) juges et est présidée par Madame Esther NGO MOUTNGUI IKOUE, qui est par ailleurs Vice-présidente du Conseil d'Administration de l'ERSUMA.

L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'établissement unique de formation, de perfectionnement et de recherche de l'OHADA, rattaché au Secrétariat Permanent. Installée à Porto-Novo (Bénin), elle est chargée de sensibiliser, vulgariser, former et évaluer en droit des affaires en

général, en droit OHADA et en tout autre droit communautaire africain en particulier. L'ERSUMA est aujourd'hui dirigée par Docteur Karel Osiris Coffi DOGUE.



Les Institutions de l'OHADA agissent en parfaite collaboration avec les Etats membres et les Hommes de l'art.

En effet, l'Organisation dispose d'un point focal permanent constitué de la **Commission Nationale OHADA (CNO)** qui existe dans chacun des États membres. Cette Commission, placée sous la tutelle du Ministre en charge de la justice, est un cadre de concertation des parties prenantes nationales en droit des affaires et une cheville ouvrière de l'élaboration et de la promotion du droit OHADA. Elle constitue d'ailleurs le plus grand pourvoyeur de personnes ressources pour la composition du Comité des Experts chargé de la préparation technique des réunions du Conseil des Ministres.

Pour une meilleure appréhension des questions techniques relatives au droit des affaires qu'elle élabore, adopte et fait appliquer, l'OHADA s'est dotée :

- d'une **Commission de Normalisation pour la Profession Comptable (CNPC)** dont le règlement portant création, organisation et fonctionnement a été adopté lors de la 53ème session du Conseil des Ministres de l'OHADA de décembre 2022. L'un des objectifs de cette commission est de permettre à la profession comptable de jouer sa partition face aux défis nouveaux induits par les questions de durabilité, de responsabilité sociale des

entreprises ou encore de lutte contre la corruption, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ; cette Commission remplace la Commission de **Normalisation Comptable de l'OHADA (CNC-OHADA)** ;

- d'un **Comité Technique de Normalisation des Procédures Electroniques** chargé de la normalisation des procédures effectuées au moyen de documents et de transmission électronique.

Dans l'exercice de son activité normative, l'OHADA a élaboré et mis en application onze (11) Actes uniformes dont le dernier relatif au système comptable des entités à but non lucratif, adopté le 22 décembre 2022 à Niamey (Niger) est entré en vigueur depuis le 01 janvier 2024. Ce nouvel Acte Uniforme vient en complément de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) et permettra d'améliorer significativement la qualité de l'information financière produite au sein de l'espace OHADA. Par ailleurs, l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, adopté le 10 avril 1998 et paru au JO OHADA n°6 du 1er juillet 1998 a été révisé et adopté par le Conseil des ministres de l'OHADA le 17 octobre 2023 lors de sa 56e session à Kinshasa (République Démocratique du Congo).

Pour des informations détaillées sur l'OHADA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation www.ohada.org

PRÉSENTATION DE L'ERSUMA

Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie d'un statut international et œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des Etats membres. Elle a à son actif plus de dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf (19 789) auditeurs formés et près de neuf mille quatre cent (9 400) personnes ayant participé à ses activités scientifiques, tous provenant d'horizons professionnels divers.

L'ERSUMA est organisée en pôle administratif et en pôle technique.

Le pôle administratif assure la gestion administrative et financière de l'Institution. Il est constitué de la Direction générale, du Service des Ressources Humaines, du Matériel et de l'Administration Générale, du Service Financier et Comptable et du Service du Système d'Information. Dans sa perspective de rapprochement de ses services, l'ERSUMA a acquis des équipements de dernière technologie notamment en matière d'installations informatiques et d'infrastructures-réseaux, de visioconférence, de documentation virtuelle et de traduction simultanée. L'ERSUMA a également mis en place un système de gestion en ligne de ses formations et conférences dénommé « SIGWEB ». Il s'agit d'une plateforme web interactive permettant aux utilisateurs de bénéficier des services d'inscription, de délivrance d'attestation et de certificat, de paiement en ligne des frais de formation, d'attestation de conférences et des prix des ouvrages et périodiques en vente auprès de la Librairie de l'ERSUMA. Ce nouveau dispositif réduit considérablement le temps de traitement des demandes et

rapproche l'ERSUMA de ses usagers.

Le pôle technique est constitué des différents centres correspondant aux services offerts par l'ERSUMA. Il s'agit du :

Centre de formation

Il est chargé de sensibiliser, vulgariser, former et renforcer les capacités en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Les activités du centre de formation de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, notamment les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, greffiers, commissaires-priseurs, juristes d'entreprise, de banque ou d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc.)

Les formations se déroulent au siège, en tout autre lieu, à distance ou par visioconférence. Pour tenir compte de la diversité professionnelle, de la disponibilité et des besoins de formation des auditeurs, les activités de formation prennent la forme de sessions de formation sur plusieurs jours ou de Matinées de formation. Elles sont organisées suivant le catalogue des formations de l'année en cours, en exécution d'un contrat de partenariat de formation, ou à la suite d'une demande circonstanciée de formation (formations à la carte). Elles sont pratiques, peuvent être certifiantes ou diplômantes et respectent les méthodes modernes de formation d'adultes.

Centre de Recherche

Il initie, développe et assure la promotion de la recherche en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Composé, outre les chercheurs membres du personnel de l'ERSUMA, de chercheurs-associés, cher-

cheurs-invités et chercheurs-stagiaires, universitaires ou professionnels du droit, il est chargé de l'animation scientifique (colloques, séminaires, conférences, Revue de l'ERSUMA, Bulletin ERSUMA de pratique professionnelle, publications de documents pratiques et rapports de recherche) et de l'évaluation de l'application des textes en vigueur par le biais de projets de recherche.

Le Centre de recherche apporte également son expertise aux professionnels du droit sous la forme de conseils juridiques, d'établissement de manuels de procédures, tableaux de bord, termes de référence ou de rédaction d'actes. De janvier 2011 à décembre 2024, le Centre de Recherche a organisé quarante-deux (42) manifestations scientifiques au total.

Centre de documentation

Le Centre de documentation contribue à la diffusion et à la mise à jour des connaissances en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Doté d'une documentation théorique et pratique, générale et spécialisée, il est un centre d'excellence ouvert à tout public et accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://biblio.ohada.org>. Le Centre de documentation offre également un service d'assistance technique pour la création, la mise en place et l'actualisation de bibliothèque ou centres de documentation spécialisés en droit des affaires. Il a enregistré à ce jour 7 881 ouvrages accessibles aux chercheurs in situ. Des services en ligne sont en cours de développement pour enrichir et diversifier l'offre documentaire. Il sera en effet possible à partir de 2025, de consulter plus de 3.000 ressources textuelles (thèses, mémoires et articles) en libre accès et d'accéder à des revues scientifiques, magazines, livres, etc. du

Portail web francophone CAIRN.Info, consacré aux sciences humaines et sociales.

Librairie de l'ERSUMA

L'ERSUMA dispose également d'une librairie dénommée « La Librairie de l'ERSUMA ». Ce volet représente pour les éditeurs et les auteurs un espace de dépôt-vente pour une commission de diffusion / distribution très avantageuse pour les déposants et, pour les lecteurs, un espace d'achat moderne et sécurisé avec plusieurs options de paiement.

La librairie propose plus de 150 titres d'ouvrages et revues en dépôt-vente.

L'ERSUMA dispose par ailleurs d'une maison d'édition. En dehors de l'édition régulière de la Revue de l'ERSUMA et du Bulletin ERSUMA de Pratique Professionnelle (BEPP), elle s'est positionnée depuis quelques années comme un acteur majeur offrant des conditions avantageuses d'édition et de co-édition de manuscrits de haut niveau soumis par des professionnels du droit et du chiffre. Ceux-ci sont destinés à enrichir le savoir juridique, comptable et financier au sein de l'espace communautaire africain en général et de l'OHADA en particulier. Au total, douze (12) ouvrages ont été édités et co-édités par l'ERSUMA.

De nouveaux ouvrages en cours de préparation par les Editions de l'ERSUMA sont à retrouver en 2025 dans les rayons de la Librairie de l'ERSUMA et dans les librairies partenaires.

Centre de Traduction et d'Interprétation en Droit (CTID)

Vulgarise et assure la promotion du multilinguisme dans le fonctionnement des trois (3) Institutions de l'OHADA et dans l'application de son droit. Les Juristes Traducteurs Interprètes (JTI), fonctionnaires internationaux, assurent la traduction de tous les textes et docu-

ments officiels de l'Organisation en anglais, en portugais et en espagnol ainsi que la traduction en simultanée dans le cadre des activités des Institutions. Le centre dispose d'une expertise en traduction et en interprétation juridique, et offre ses services d'assistance aux institutions et professionnels du droit et du chiffre. Le Centre de Traduction et d'Interprétation en Droit (CTID) continuera d'assurer en 2025, la disponibilité des documents dans les quatre langues de l'OHADA.

Les services payants de traduction et d'interprétation de tout document et/ou manifestations scientifiques ou non dans les quatre langues de l'OHADA que sont le Français, l'Anglais, l'Espagnol et le Portugais restent toujours disponibles en faveur des acteurs publics et/ou privés.

Les chiffres ci-dessous présentent les sollicitations provenant des Institutions des trois combinaisons linguistiques : 420 sollicitations pour l'anglais, 465 sollicitations pour le portugais et 219 pour l'espagnol. Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de tâches et non de leur consistance. Les statistiques sont limitées aux seules activités relevant de la traduction et de l'interprétation et ne prennent pas en compte les activités d'appui à d'autres services tels la recherche et la formation.

Pour des informations détaillées sur l'ERSUMA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation :
<http://ersuma.ohada.org>



PARTENAIRE DE PROXIMITÉ DE L'ERSUMA AU GABON



BARREAU DU GABON
CABINET d'ALMEIDA



Immeuble AXA GABON, en face de l'école mixte.
Tél **+24177528840 / +24177894149**
cabinetmaitredalmeidamensah@gmail.com

Les
activités de
formation

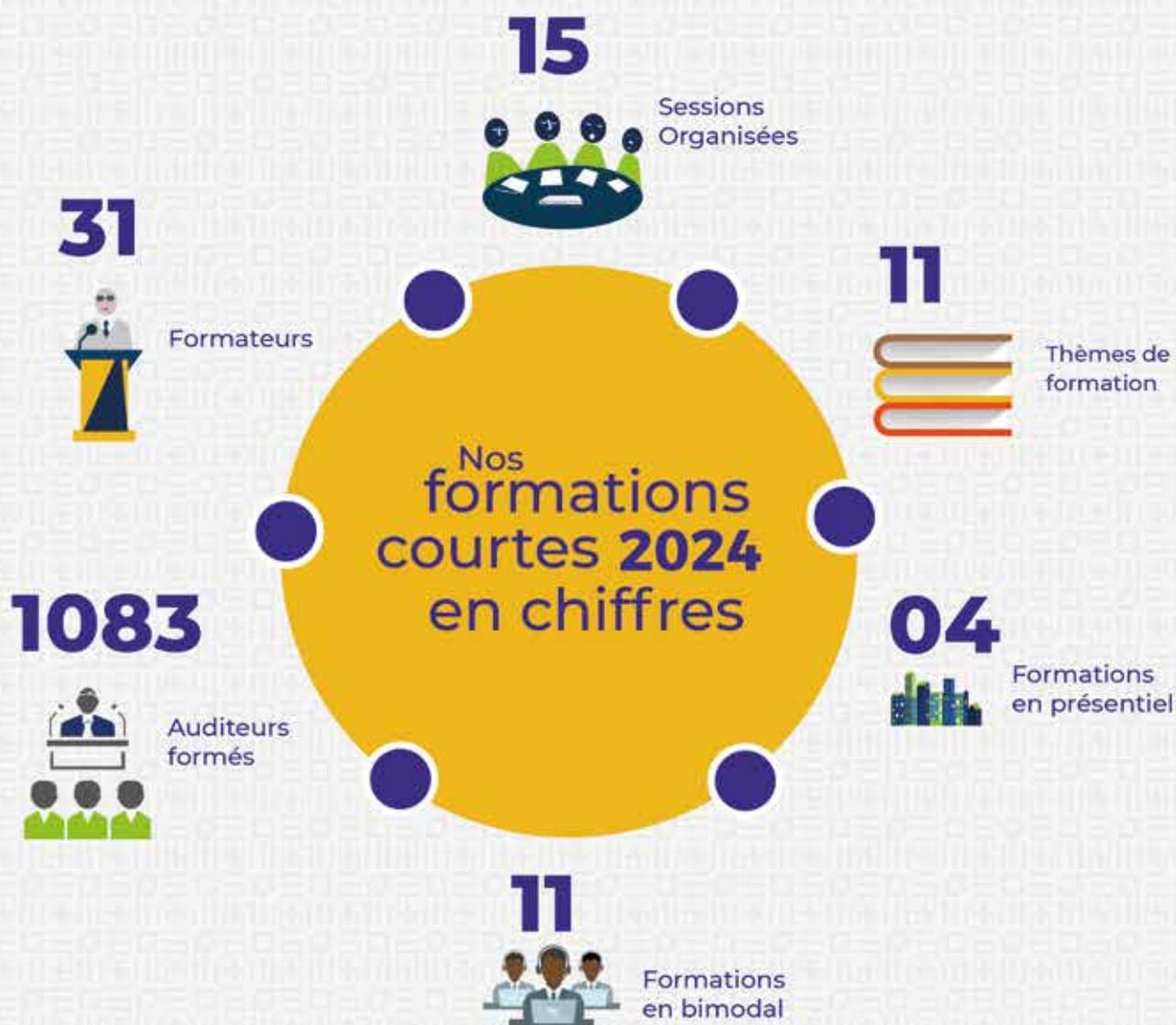
Statistiques des participants aux formations de l'ERSUMA par année de 1999 à 2024

Année	Nombres de sessions	Nombres de participants
1999	2	82
2000	2	29
2001	8	337
2002	14	620
2003	12	631
2004	15	843
2005	2	75
2006	5	182
2007	3	115
2008	20	648
2009	8	273
2010	22	726
2011	23	1448
2012	9	433
2013	7	334
2014	9	316
2015	6	335
2016	3	161
2017	9	356
2018	36	642
2019	32	1.304
2020	25	4.314
2021	23	1.208
2022	34	1.215
2023	17	1 684
2024	15	1 083
Total	358	19.789



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios



Pays de formation





ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios



Gouvernance des
entreprises option
Administration
des entreprises
(DSGE-AE)

87
auditeurs



Procédures
OHADA option
Procédures
d'Exécution
(DSPO-PE)

27
auditeurs

Les diplômes
de spécialité
et
certificat
2024-2025
en chiffres



Certificat
en Arbitrage
OHADA

70
auditeurs

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE FORMATION 2025

Les diplômes de spécialité lancés en 2024 se poursuivent avec l'ouverture des inscriptions pour la deuxième cohorte en janvier 2025. Un nouveau cursus, le Certificat en Médiation OHADA (CMO) est ouvert en ajout aux certificats et diplômes de spécialité exécutés en 2024. L'ERSUMA réaffirme ainsi sa position d'Institution de référence en matière de formation par la continuation de ses formations diplômantes et innovantes mais également par le maintien de l'organisation de ses sessions de formation continue.

L'ERSUMA affiche donc au programme de son catalogue au titre de l'année 2025, six (06) thématiques ciblées pour répondre aux besoins des praticiens et professionnels du droit et du chiffre pour les sessions de formations courtes. En sus desdites formations, elle affiche également le Diplôme de Spécialité en Gouvernance des Entreprises Option Administration des Entreprises (DSGE-AE), le Diplôme de Spécialité en Procédures OHADA Option Procédures d'Exécution (DSPO-PE), le Certificat en Arbitrage OHADA (CAO) et le Certificat en Médiation OHADA (CMO). Ces deux grandes catégories de formation sont complétées par les matinées de formation. Elles viennent en général à la suite de chaque session de formation continue de l'année 2025 et portent sur des thèmes autres que ceux des formations pour permettre à un large public de se perfectionner dans la pratique professionnelle. Ces matinées de formation d'une durée de quatre (04) heures portent sur des thématiques pointues et sont accessibles à un coût très abordable de 50.000 FCFA pour tous. Bien qu'arrimées aux formations, ces matinées sont de participation distincte par rapport à elles. Les professionnels peuvent y prendre part à la suite ou indépendamment de la participation aux sessions de formation auxquelles elles sont arrimées.

Toutes ces activités se tiennent dans divers pays et leur déploiement tient compte de la répartition géographique des Etats Parties, de la promotion du droit OHADA hors de son espace et de l'Etat partie assurant la Présidence du Conseil des Ministres de l'OHADA.

Toutes les formations continues de l'ERSUMA sont animées par un binôme composé de deux experts dont un universitaire et un praticien, tous des professionnels expérimentés. Elles sont précédées d'un questionnaire de préformation permettant d'identifier les attentes des participants. Elles se déroulent par des présentations sur la base de diaporamas, de questions-réponses et d'échanges avec les auditeurs. Les ateliers pratiques, échanges d'expériences, groupes-discussion font partie des éléments principaux de nos formations à côté de l'évaluation continue des acquis par le biais d'exercices pratiques. Les questionnaires post-formation permettent d'évaluer les formations, les formateurs et l'organisation. Sauf précisions particulières, toutes les formations continues sont en bimodal c'est-à-dire en présentiel et par visioconférence.

Dans ce nouveau catalogue, les formations proposées sont listées de manière chronologique suivant leur date de réalisation et feront l'objet, chacune, d'une présentation détaillée disponible sur le site officiel de l'OHADA (<https://ohada.org>).

Les conditions d'inscription et autres modalités de participation sont également disponibles sur la plateforme de gestion des activités de l'ERSUMA dénommée SIGWEB (<https://sigweb.ersuma.org>).

Toutes les inscriptions, pour une participation en présentiel ou par visioconférence, sont désormais recueillies sur la plateforme du SIGWEB.

Le présent catalogue ne prend pas en compte les formations à réaliser en exécution de contrats de formation ou d'accords de partenariat ou de coopération signés par l'ERSUMA avec les structures publiques ou privées de formation, ordres professionnels, pouvoirs publics, entreprises et professionnels, toutes catégories confondues.

Les entreprises ou organismes qui identifient un besoin de formation ou une thématique pertinente et d'actualité pouvant être abordée en cours d'année, sont invitées à faire appel à l'expertise de l'ERSUMA pour la préparation scientifique, pédagogique et matérielle ainsi que pour leur animation.

Les formations sur demande peuvent se tenir au siège de l'ERSUMA à Porto-Novo (Bénin) ou en tout autre lieu, y compris par visioconférence.

L'ERSUMA élabore par ailleurs plusieurs programmes dédiés à des cibles spécifiques avec des suggestions de thèmes tels que : Gouvernance des Sociétés d'Etat ; Créances bancaires et immunité d'exécution ; Atelier de rédaction du pacte d'actionnaire dans les prises de participation ; Pratique du capital-investissement dans l'espace OHADA ; Consolidation des comptes en Droit OHADA ; Atelier de rédaction des contrats d'affaires ; Contrats Miniers et Arbitrage ; Lecture des états financiers en Droit OHADA ; Droit des affaires et stratégies portuaires ; Voies d'exécution dans les systèmes financiers décentralisés (SFD); Etc.



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

JOURNÉES PORTES OUVERTES

Public cible

Toute personne
intéressée

GRATUIT !



Visioconférence

★
Porto-Novo
(Bénin)
★
16 - 17 octobre 2025



ERSUMA, Ouando, Carrefour
Cinquantenaire Route de Pobè,
02 B.P 353, Porto-Novo
Bénin Tél. : (229) 01 97 97 05 37
E-mail : ersuma@ohada.org
<https://ersuma.ohada.org>

FORMATION 1 CODE : ERS2025-F1	Secrétariat juridique des Sociétés Anonymes : comment préparer et tenir efficacement les assemblées générales et conseils d'administration	Partenariats Institut Africain de Gouvernance (IAG) Association Africaine des Juristes de Banques et Etablissements Financiers (AJBEF)								
Frais de formation <hr/> 360.000 FCFA Présentiel 180.000 FCFA Visioconférence	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Date</td> <td>17 au 20 février 2025</td> </tr> <tr> <td>Durée</td> <td>Quatre (04) jours</td> </tr> <tr> <td>Lieu / Canal</td> <td>Conakry (Guinée) / Visioconférence</td> </tr> <tr> <td>Public cible</td> <td>Présidents du Conseil d'Administration (PCA), Directeurs Généraux (DG), Directeurs Généraux Adjointes (DGA), membres des conseils d'administration des entreprises publics ou privées, Gestionnaires de portefeuille, secrétaires juridiques et membres des administrations publiques ou privées, agents comptables, cadres administratifs et financiers et toute autre personne intéressée.</td> </tr> </tbody> </table>	Date	17 au 20 février 2025	Durée	Quatre (04) jours	Lieu / Canal	Conakry (Guinée) / Visioconférence	Public cible	Présidents du Conseil d'Administration (PCA), Directeurs Généraux (DG), Directeurs Généraux Adjointes (DGA), membres des conseils d'administration des entreprises publics ou privées, Gestionnaires de portefeuille, secrétaires juridiques et membres des administrations publiques ou privées, agents comptables, cadres administratifs et financiers et toute autre personne intéressée.	
Date	17 au 20 février 2025									
Durée	Quatre (04) jours									
Lieu / Canal	Conakry (Guinée) / Visioconférence									
Public cible	Présidents du Conseil d'Administration (PCA), Directeurs Généraux (DG), Directeurs Généraux Adjointes (DGA), membres des conseils d'administration des entreprises publics ou privées, Gestionnaires de portefeuille, secrétaires juridiques et membres des administrations publiques ou privées, agents comptables, cadres administratifs et financiers et toute autre personne intéressée.									
MATINÉE DE FORMATION 1 CODE : ERS2025-F1MAT	Techniques de négociation des contrats d'affaires	Partenariats disponibles								
Frais de formation <hr/> 50.000 FCFA Présentiel 50.000FCFA Visioconférence	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Date</td> <td>21 février 2025</td> </tr> <tr> <td>Horaires</td> <td>9h à 13h GMT</td> </tr> <tr> <td>Lieu / Canal</td> <td>Conakry (Guinée)/Visioconférence</td> </tr> <tr> <td>Public cible</td> <td>Tout Professionnel intéressé</td> </tr> </tbody> </table>	Date	21 février 2025	Horaires	9h à 13h GMT	Lieu / Canal	Conakry (Guinée)/Visioconférence	Public cible	Tout Professionnel intéressé	
Date	21 février 2025									
Horaires	9h à 13h GMT									
Lieu / Canal	Conakry (Guinée)/Visioconférence									
Public cible	Tout Professionnel intéressé									
FORMATION 2 CODE : ERS2025-F2	Techniques de recouvrement des créances et des voies d'exécution "en portugais" Avec traduction simultanée dans les trois autres langues de l'OHADA	Partenariats disponibles								
Frais de formation <hr/> 300.000 FCFA Présentiel 150.000FCFA Visioconférence	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Date</td> <td>07 au 10 avril 2025</td> </tr> <tr> <td>Durée</td> <td>Quatre (04) jours</td> </tr> <tr> <td>Lieu / Canal</td> <td>Bissau (Guinée-Bissau) / Visioconférence</td> </tr> <tr> <td>Public cible</td> <td>Magistrats ; avocats ; notaires ; greffiers ; huissiers de justice et agents d'exécution ; juristes d'entreprises ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, et toute personne intéressée.</td> </tr> </tbody> </table>	Date	07 au 10 avril 2025	Durée	Quatre (04) jours	Lieu / Canal	Bissau (Guinée-Bissau) / Visioconférence	Public cible	Magistrats ; avocats ; notaires ; greffiers ; huissiers de justice et agents d'exécution ; juristes d'entreprises ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, et toute personne intéressée.	
Date	07 au 10 avril 2025									
Durée	Quatre (04) jours									
Lieu / Canal	Bissau (Guinée-Bissau) / Visioconférence									
Public cible	Magistrats ; avocats ; notaires ; greffiers ; huissiers de justice et agents d'exécution ; juristes d'entreprises ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, et toute personne intéressée.									
FORMATION 3 CODE : ERS2025-F3	Assurances maritimes : rédaction de clauses, constats et règlement des avaries, responsabilités et voies de recours	Partenariats AGPAOC Institut International d'Assurances (IIA)								
Frais de formation <hr/> 270.000 FCFA Présentiel 135.000 FCFA Visioconférence	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Date</td> <td>12 au 14 mai 2025</td> </tr> <tr> <td>Durée</td> <td>Trois (03) jours</td> </tr> <tr> <td>Lieu / Canal</td> <td>Abidjan (Côte d'Ivoire) / Visioconférence</td> </tr> <tr> <td>Public cible</td> <td>Courtiers, agents d'assurance, gestionnaires de risques, souscripteurs, responsables de production transport, des sinistres et règlements, professionnels du transport maritime, logisticiens, transporteurs, transitaires, commissionnaires de transport, juristes d'entreprises, entreprises d'assurances et toute personne intéressée.</td> </tr> </tbody> </table>	Date	12 au 14 mai 2025	Durée	Trois (03) jours	Lieu / Canal	Abidjan (Côte d'Ivoire) / Visioconférence	Public cible	Courtiers, agents d'assurance, gestionnaires de risques, souscripteurs, responsables de production transport, des sinistres et règlements, professionnels du transport maritime, logisticiens, transporteurs, transitaires, commissionnaires de transport, juristes d'entreprises, entreprises d'assurances et toute personne intéressée.	
Date	12 au 14 mai 2025									
Durée	Trois (03) jours									
Lieu / Canal	Abidjan (Côte d'Ivoire) / Visioconférence									
Public cible	Courtiers, agents d'assurance, gestionnaires de risques, souscripteurs, responsables de production transport, des sinistres et règlements, professionnels du transport maritime, logisticiens, transporteurs, transitaires, commissionnaires de transport, juristes d'entreprises, entreprises d'assurances et toute personne intéressée.									

MATINÉE DE FORMATION 3 <small>CODE : ERS2025-F3MAT</small>	Saisine de la CCJA en matière contentieuse : comment éviter l'irrecevabilité		Partenariats disponibles
Frais de formation	Date 15 mai 2025	Horaires 9h à 13h GMT	
50.000 FCFA Présentiel 50.000FCFA Visioconférence	Lieu / Canal Abidjan (Côte d'ivoire) / Visioconférence	Public cible Tout Professionnel intéressé	

FORMATION 4 <small>CODE : ERS2025-F4</small>	Opérations spécifiques du Système comptable OHADA des entités à but non lucratif (SYCEBNL)		Partenariats Communauté des Eglises d'Expression Africaine Francophone (CEAF) Organisation Jeunesse Musulmane d'Afrique de l'Ouest (OJEMAO)
Frais de formation	Date 21 au 24 juillet 2025	Durée Quatre (04) jours	
300.000 FCFA Présentiel 150.000 FCFA Visioconférence	Lieu / Canal Dakar (Sénégal) / Visioconférence	Public cible Comptables, juristes d'entreprise, comptables des entités à but non lucratif, comptables et coordonnateurs de projets de développement, responsables et directeurs exécutifs des entités à but non-lucratif, comptables des congrégations religieuses (Eglises ; Mosquées, ...), Ordres professionnels et toute personne intéressée.	

MATINÉE DE FORMATION 4 <small>CODE : ERS2025-F4MAT</small>	Pratique des Normes IFRS dans l'espace OHADA		Partenariats disponibles
Frais de formation	Date 25 juillet 2025	Horaires 9h à 13h GMT	
50.000 FCFA Présentiel 50.000FCFA Visioconférence	Lieu / Canal Dakar (Sénégal) / Visioconférence	Public cible Tout Professionnel intéressé	

FORMATION 5 <small>CODE : ERS2025-F5</small>	Techniques de rédaction des décisions de justice en matière commerciale		Partenariats CCJA et CFJ des États parties
Frais de formation	Date 13 au 15 octobre 2025	Durée Trois (03) jours	
180.000 FCFA Présentiel 90.000 FCFA Visioconférence	Lieu / Canal Siège ERSUMA / Visioconférence/Multisites avec les centres de formations judiciaires	Public cible Magistrats ; avocats ; notaires ; greffiers ; huissiers de justice et agents d'exécution ; juristes d'entreprises ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, et toute personne intéressée.	

MATINÉE DE FORMATION 5 CODE : ERS2025-F5MAT	Techniques de détection des difficultés des entreprises		Partenariats disponibles
Frais de formation <hr/> 50.000 FCFA Présentiel 50.000FCFA Visioconférence	Date 16 octobre 2025 Horaires 9h à 13h GMT Lieu / Canal Siège de l'ERSUMA Porto-Novo (Bénin) / Visioconférence Public cible Tout Professionnel intéressé		
Gratuit Présentiel Gratuit Visioconférence	JOURNÉES PORTES OUVERTES ERSUMA		Partenariats disponibles
	Date 16 au 17 octobre 2025 Durée Deux (02) jour Lieu / Canal Au siège de l'ERSUMA et par visioconférence Public cible Toute personne intéressée		
FORMATION 6 CODE : ERS2025-F6	Pratique des sûretés et de la syndication bancaire		Partenariats Association Africaine des Juristes de Banques et Etablissements Financiers (AJBEF) SIRE OHADA
Frais de formation <hr/> 300.000 FCFA Présentiel 150.000 FCFA Visioconférence	Date 10 au 13 novembre 2025 Durée Quatre (04) jours Lieu / Canal Bujumbura (BURUNDI) / Visioconférence Public cible Magistrats ; avocats ; notaires ; greffiers ; huissiers de justice et agents d'exécution ; juristes d'entreprises ; Gestionnaires et dirigeants d'entreprise cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, et toute personne intéressée.		



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

FORMATIONS DIPLOMANTES EN DROIT OHADA

RENTREE 2025

CERTIFICAT EN ARBITRAGE OHADA (CAO)

CERTIFICAT EN MÉDIATION OHADA (CMO)

**DIPLOME DE SPÉCIALITÉ EN
GOUVERNANCE DES ENTREPRISES (DSGE)
OPTION ADMINISTRATION DES
ENTREPRISES**

**DIPLOME DE SPÉCIALITÉ
EN PROCÉDURES OHADA (DSPO)
OPTION PROCÉDURES D'EXÉCUTION**

CALENDRIER PÉDAGOGIQUE PRÉVISIONNEL 2025-2026

DÉPÔT DES DEMANDES D'INSCRIPTION	LUNDI 13 JANVIER AU VENDREDI 30 MAI 2025
DÉMARRAGE DES ENSEIGNEMENTS CAO / CMO	LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025
DÉMARRAGE DES ENSEIGNEMENTS DS-OHADA-GE/AE ET DSPO/PE	LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025
FIN DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE	VENDREDI 29 MAI 2026 POUR LE CAO ET CMO VENDREDI 10 JUILLET 2026 POUR LE DSGE-AE ET LE DSPO/PE

CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES EN 2026

**LOMÉ AU TOGO EN MARGE DES ACTIVITÉS
DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OHADA**

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire
Route de Pobè, 02 B.P 353 Porto-Novo / Bénin
Tél. : (229) 01 97 97 05 37
E-mail: ersuma@ohada.org
<https://ersuma.ohada.org>

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS DIPLÔMANTES RENTRÉE 2025-2026

	Professionnels	Etudiants
Frais d'inscription pour tout cursus	150.000 FCFA	
Frais de scolarité DSGE-AE & DSPO-PE	1.200.000 FCFA	750.000 FCFA
Frais de scolarité CAO & CMO	1.000.000 FCFA	600.000 FCFA

Nota bënë :

- Seuls les étudiants n'exerçant pas simultanément une activité professionnelle bénéficient du statut étudiant pour le paiement des frais de formation ;
- Les frais d'inscription sont obligatoires pour tous les auditeurs retenus ;
- Ils sont entièrement versés dès la notification de l'admission et au plus tard le 30 juin 2025 ;
- Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, y compris un abonnement numérique d'un (01) an au Bulletin ERSUMA de Pratique Professionnelle (BEPP).
- *Les frais de voyage, de séjour et de restauration pour les regroupements présentiels sont à la charge de l'auditeur.*

Modalités de paiement

Les frais de scolarité peuvent être payés en une (01) ou deux (02) tranches dans les limites ci-après :

- 1^o tranche : versement de **50%** au plus tard le 30 juillet 2025 ;
- 2^o tranche : versement de **50%** au plus tard le 30 octobre 2025.
- *Une réduction de 5% est accordée en cas de paiement des frais de scolarité en une seule tranche au plus tard le 30 juin 2025.*

Modes de paiement

Les modes de paiement sont disponibles à l'adresse https://sigweb.ersuma.org/moyens_de_paiement

Procédure d'inscription

Soumission du dossier de candidature sur la plateforme SIGWEB

<https://sigweb.ersuma.org/catalogue/dsc-ohada>

Composition du dossier de candidature

Pour les professionnels

- Demande d'inscription adressée au Directeur Général de l'ERSUMA
- Copie certifiée conforme de l'acte de naissance
- Copie certifiée conforme de la pièce d'identité nationale ou du passeport
- Copie certifiée conforme du diplôme de Licence
- Copie certifiée conforme du diplôme de Maîtrise ou du diplôme de Master ou des attestations de réussite (Pour l'inscription dans les cursus de Diplôme de spécialité)
- Copie certifiée conforme de la carte professionnelle ou l'attestation d'affiliation professionnelle
- *Curriculum vitae actualisé*

Pour les étudiants

- Demande d'inscription adressée au Directeur Général de l'ERSUMA
- Copie certifiée conforme de l'acte de naissance
- Copie certifiée conforme de la pièce d'identité nationale ou du passeport
- Copie certifiée conforme du diplôme de Licence
- Copie certifiée conforme du diplôme de Maîtrise ou du diplôme de Master ou des attestations de réussite (Pour l'inscription dans les cursus de Diplôme de spécialité)
- Curriculum vitae actualisé
- Carte d'étudiant ou certificat d'inscription en cours de validité

Validation de l'inscription

La validation de l'inscription est effectuée par le paiement des frais d'inscription après notification au candidat de l'acceptation de son dossier par l'ERSUMA.

A man with glasses and a grey blazer is smiling in the background. In the foreground, two hands are shaking, one from a dark blue suit sleeve and the other from a grey suit sleeve. The background is a bright, out-of-focus office setting.

**OFFRES DE
SPONSORING DE
NOS FORMATIONS**

SPONSOR GOLD

1 500 000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) et dans une (01) parution de la REVUE de l'ERSUMA de l'année en cours (01 page)

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn)

Deux (02) bons de réduction de 10% des frais de participation à deux (02) sessions de formation
Insertion de votre logo bien mis en évidence dans le flyer de la formation sponsorisée, au catalogue 2025

ainsi que sur tous les supports promotionnels, le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor gold lors des discours d'ouverture et de clôture par l'ERSUMA

Une (01) intervention lors des cérémonies d'ouverture et/ ou de clôture

Publicité sur le lieu de vente (PLV) : exclusivité dans le secteur d'activité, disposition de 02 roll-ups sur les lieux de la formation, 01 stand d'exposition dédié offert (branding à la charge du sponsor) et distribution d'étrennes aux participants.

SPONSOR SILVER

1 000 000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) de l'année en cours (01 page)

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn)

Un (01) bon de réduction de 10% des frais de participation à une (01) session de formation
Insertion de votre logo dans le flyer de la formation sponsorisée, au catalogue 2025 et sur tous les

supports promotionnels, sur le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor silver lors du discours d'ouverture par l'ERSUMA

Une (01) intervention lors de la cérémonie de clôture
Publicité sur le lieu de vente (PLV) : Disposition d'un (01) roll-up sur les lieux de la formation et distribution d'étrennes aux participants.

SPONSOR BRONZE

500 000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) de l'année en cours (1/2 page)

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn)

Insertion de votre logo dans le flyer de la formation sponsorisée au catalogue 2025 et sur tous les supports promotionnels, le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor bronze lors du discours d'ouverture par l'ERSUMA

EXPOSITION OUVRAGES

50 000 FCFA

Pendant toute la durée
de la formation

Branding à la charge
du client

STAND D'EXPOSITION

300 000 FCFA

Pendant toute la durée
de la formation

Branding à la charge
du client

PARTENAIRE DE PROXIMITÉ DE L'ERSUMA AU MALI



Hamdallaye ACI 2000 près AIR FRANCE - Immeuble Mamadou
CAMARA 1^{er} étage - Boîte Postale : 3200
téléphone fixe: (+223) **20 23 19 25** - Mobile : (+223 **79 28 98 00**)
Courriels : info@notaire-sy.com aminata@notaire-sy.com

Les
activités de
recherche
et de
documentation

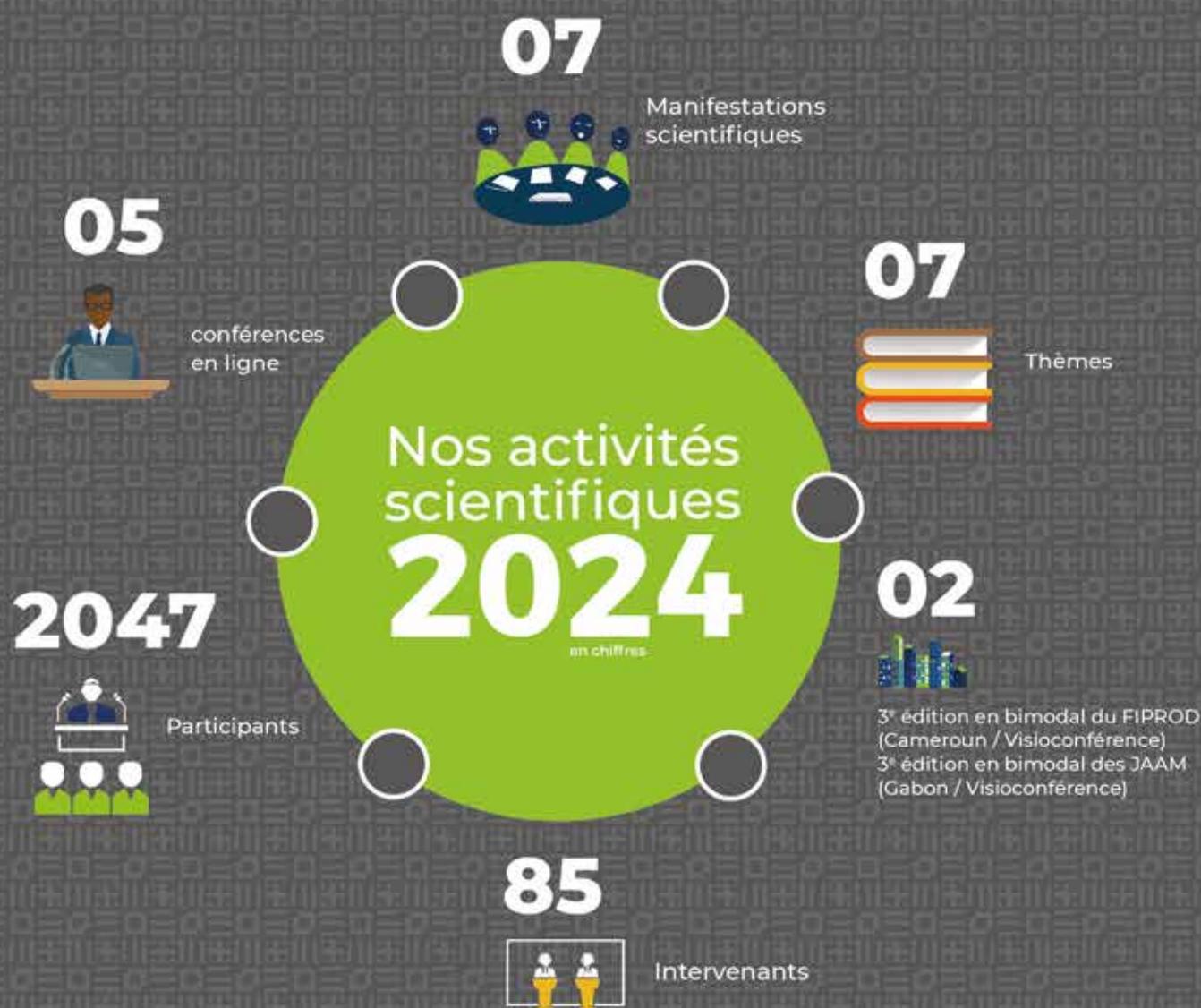
Statistiques des participants aux activités scientifiques de l'ERSUMA par année de 2011 à 2024

Année	Nombre d'activités	Nombres de participants
2011	02	225
2019	03	461
2020	05	1093
2021	09	3127
2022	07	1429
2023	09	917
2024	07	2047
Total	42	9299



ERSUMA
École Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios



TENUE EFFECTIVE DE LA 3^e ÉDITION DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (FIPROD 3) À YAOUNDÉ (CAMEROUN)



L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), en partenariat avec DOING GOOD IN AFRICA et AFFECTIO MUTANDI, avec l'appui technique du Secrétariat Permanent de l'OHADA, a organisé du 22 au 25 mai 2024, la 3^{ème} édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD) sur le thème : « **La responsabilité sociétale des entreprises en Afrique** » qui s'est déroulée à l'Hôtel la Falaise de Yaoundé (Cameroun).

La cérémonie officielle d'ouverture, placée sous le haut patronage du Président de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), a été présidée par le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'OHADA. Outre la leçon inaugurale, présentée par le Professeur Charles MOUMOUNI, Professeur titulaire, Coprésident de l'Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF) de l'Université Laval (Canada), cette cérémonie a connu les allocutions successives du Directeur Général de l'ERSUMA-OHADA, Docteur Karel Osiris Coffi DOGUE, et du Directeur Général de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) du Cameroun, M. Bertrand Pierre SOUMBOU ANGOULA.

Cette troisième édition a réuni plus d'une centaine de participants, professionnels du Droit et du Chiffre, opérateurs économiques, dirigeants d'entreprises et politiques, ainsi que des Institutions et Organismes qui œuvrent pour l'implémentation de la RSE au cœur de la stratégie des entreprises africaines. Elle a permis, d'une part,

de faire un état des lieux de la RSE en Afrique et, d'autre part, de réfléchir à des stratégies concrètes de nature à favoriser l'intégration sur le continent d'une politique de RSE créatrice de valeur économique et sociale.

Les participants ont, par ailleurs, échangé sur les expériences internationales en la matière sur les problématiques d'une RSE adaptée aux réalités africaines. Ces échanges et partages d'expériences entre les participants ont été réalisés à l'occasion des cinq (05) ateliers thématiques et des deux (02) tables-rondes professionnelles. Ils se sont poursuivis grâce aux activités de coopération professionnelle, notamment les expositions/ventes en stands, les présentations de produits et services des partenaires, sponsors et annonceurs, les entretiens professionnels et d'affaires.

À l'issue des travaux, la cérémonie de clôture a été marquée par le rapport général magistralement présenté par le Professeur André AKAM AKAM de l'Université de Douala (Cameroun) et le discours de clôture de Docteur Karel Osiris Coffi DOGUE, Directeur Général de l'ERSUMA. Une soirée de gala a été



offerte à tous les participants aux travaux, aux autorités camerounaises ainsi qu'aux représentations diplomatiques toutes invitées pour la circonstance. Cette soirée de Gala a été suivie, le lendemain, d'une visite touristique à EcoPark de Yaoundé.

Après le succès mémorable de cette 3^{ème} édition, le cap est mis sur la 4^{ème} édition qui se déroulera du 20 au 23 mai 2026 à Casablanca (Maroc) sur le thème : « **Techniques contractuelles d'affaires en Afrique** ».

TENUE EFFECTIVE DES JOURNÉES AFRICAINES DE LA MÉDIATION ET DE L'ARBITRAGE À LIBREVILLE (GABON)



L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires (OHADA) et l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA), en partenariat avec le Secrétariat Permanent de l'OHADA, le Centre d'Arbitrage de la CCJA, la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG), le cabinet JURIDAF GABON SA, la BGFI Business School, l'Institut International de Médiation d'Arbitrage et de Conciliation (IIMAC) et la Nigerian Institute of Chartered Arbitrators (NICArb), ont organisé à Libreville (Gabon) et par visioconférence, les 25 et 26 juillet 2024, la 3^{ème} édition des Journées Africaines de l'Arbitrage et de la Médiation (JAAM) sur le thème : « **Questions contemporaines en droit de l'arbitrage et de la médiation en Afrique** ».

Placée sous le haut parrainage du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de la République du Gabon, les JAAMs ont débuté par une cérémonie officielle au cours de laquelle Docteur Gaston KENFACK, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA), Docteur Karel Osiris Coffi DOGUE, Directeur Général de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), Maître Raymond OBAME SIMA, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Gabon, Monsieur Henri-Claude OYIMA, Président de la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG), Mme Esther NGO MOUTNGUI IKOUE, Présidente de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA et le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, Maître de Conférences, Agrégé des Facultés de Droit, Secrétaire Permanent de l'OHADA se sont succédés au pupitre pour prononcer un discours

Présentée par Monsieur Achille NGWANZA, Docteur en Droit Privé, Arbitre, Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), la Leçon inaugurale de cette activité scientifique a été suivie du discours d'ouverture de Monsieur Paul-Marie GONDJOUT, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de la République du Gabon.



Les travaux de cette 3^{ème} édition des JAAMs se sont déroulés à travers cinq (05) panels et deux (02) tables-rondes et ont réuni aussi bien en ligne comme en présentiel 133 participants. Ceux-ci ont passionnément échangé sur les thèmes ci-après : Tiers financement, compétence de l'arbitre et arbitrabilité, justice étatique, intelligence artificielle, professionnalisation coopération des arbitres et médiateurs, doctrine, jurisprudence, RDIE et mécanismes de règlements des différends.

Quant à la cérémonie de clôture, elle a été marquée par la présentation très appréciée du rapport général des travaux par le Professeur Aboudramane OUATTARA, Professeur Titulaire des Universités, Enseignant-Chercheur à l'Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, les mots de circonstance de Monsieur Henri-Claude OYIMA, Président de la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG) et le discours de clôture du Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, Maître de Conférences, Agrégé des Facultés de Droit, Secrétaire Permanent de l'OHADA.

Sur une note de satisfaction générale, les deux journées de travaux se sont soldées par une soirée de gala offerte aux participants.

PRÉSENTATION DU COLLOQUE INTERNATIONAL

« L'intelligence artificielle et l'Afrique : regards croisés des juristes, politologues, économistes et sociologues »

Dans un monde en pleine transformation numérique, l'intelligence artificielle (IA) redéfinit les modèles économiques, sociaux et culturels. En effet, appréhendée comme une technologie en évolution rapide qui exploite l'intelligence des machines ou des logiciels, l'IA transforme, de nos jours, toutes les sphères sociales à l'échelle mondiale.

L'Afrique n'est assurément pas en marge de cette réalité. L'intérêt majeur que représente l'intelligence artificielle pour l'Afrique est une vérité de La Palice.

Les recherches ont montré que cette technologie a le potentiel de contribuer à hauteur de 15 700 milliards de dollars à l'économie mondiale d'ici 2030, dont 1 200 milliards de dollars pourraient être générés en Afrique, ce qui représente une augmentation de 5,6 % du Produit intérieur brut du continent d'ici 2030.

L'IA offre des possibilités importantes au continent africain et si les gouvernements parviennent à relever les défis que présente l'IA, celle-ci peut être un moteur de croissance, de développement et de démocratisation.

Mais, au-delà de ce constat, l'intelligence artificielle peut receler une dimension moins reluisante. En effet, l'intégration de l'intelligence artificielle dans le cadre africain implique des ajustements substantiels pour les travailleurs et les entreprises, et soulèvera de nouvelles questions éthiques qui exigeront des réponses réfléchies et adaptées.

Les questions de travail et d'éthique sont aggravées par des obstacles plus importants d'ordre socio-économique et politique propres à l'Afrique, couplés aux systèmes éducatifs et au problème de la disponibilité des données numériques.

L'Afrique doit, pour ce faire, prendre des mesures décisives afin de relever les défis uniques en leur genre auxquels elle se trouve confrontée.

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) s'est mondialement imposée comme un modèle original d'intégration juridique. À travers son œuvre constante d'instauration d'un droit des affaires moderne, adapté et commun à tous ses États membres, elle contribue à la sécurité juridique et judiciaire, à l'amélioration du climat des investissements et au développement économique de l'Afrique.

Dans la dynamique de l'expansion et du renforcement de la compétitivité des entreprises africaines, l'OHADA se doit de réfléchir sur des sujets d'actualité qui touchent la société.

C'est donc pour répondre aux défis de cette nouvelle ère numérique et technologique que l'ERSUMA a choisi d'organiser un colloque international sur le thème « *L'intelligence artificielle et l'Afrique : regards croisés des juristes, politologues, économistes et sociologues* », qui se déroulera du 22 au 25 octobre 2025 à Cotonou (Bénin).

L'intérêt d'une approche transversale du thème s'impose car elle favorisera une réflexion croisée des différents acteurs concernés par cette technologie avancée et offrira un cadre d'échanges scientifiques, de partage d'expériences et d'élaboration des perspectives pouvant faciliter la prise de décision et d'orientations stratégiques par les décideurs politiques.

Ouverts à un public pluridisciplinaire et diversifié, les panels et tables rondes qui meubleront les travaux de cette importante manifestation scientifique permettront aux participants d'échanger sur les défis et les opportunités que représente l'IA pour l'Afrique.

¹Nations Unies. Commission Economique pour l'Afrique (2021-08). L'intelligence artificielle en Afrique : possibilités à saisir, défis à relever et considérations de politique générale. Addis Abeba: NU. CEA., <https://hdl.handle.net/10855/48011>



ERSUMA

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

colloque

INTERNATIONAL
BIANNUELLE
DE L'ERSUMA

Theme :

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET L'AFRIQUE :

Regards croisés
des politologues,
juristes, économistes
et sociologues

Cotonou

Bénin

22 au 25 octobre
2025



Visioconférence
**ERS2025-
Colloque**

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire Route de Pobè, 02 B.P 353, Porto-Novo
Bénin Tél. : (229) 01 97 97 05 37
E-mail : ersuma@ohada.org <https://ersuma.ohada.org>

PRÉSENTATION DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (4^e ÉDITION)

Le besoin de synergie interprofessionnelle dans la vie et la pratique du droit et du chiffre ainsi que l'apport considérable de l'interprofessionnalisme dans l'expansion des professions juridiques, judiciaires et comptables dans la vie des entreprises, est la résultante de l'institutionnalisation du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD) par l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Le FIPROD est une manifestation professionnelle qui se caractérise par sa diversité et son ouverture. C'est le lieu de rencontres et d'échanges qui réunit tous les professionnels du droit et du chiffre, toutes professions confondues mais également les acteurs du monde économique. Il est le creuset le plus important des professionnels et des opérateurs économiques en ce qu'il les fédère autour d'un objectif commun à trois volets : expansion des professions juridiques, judiciaires et comptables, effectivité du Droit et efficience économique du Droit. La réalisation de cet objectif commun nécessite que tous les acteurs connaissent mutuellement leurs professions, leurs rôles, en déterminent les enjeux systémiques et travaillent en synergie pour assurer la sécurité juridique et judiciaire des investissements en Afrique. Le FIPROD se veut donc le trait d'union entre les professionnels du droit et du chiffre, les opérateurs économiques d'horizons, de domaines et de secteurs divers dont la collaboration est primordiale pour le développement de leur profession, la satisfaction des destinataires des services offerts et le développement économique du continent.

Après la 3^{ème} édition qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun), du 22 au 25 mai 2024 sur le thème : « *La Responsabilité Sociétale des Entreprises en Afrique* », l'ERSUMA a décidé d'organiser la prochaine édition du FIPROD à Casablanca (Maroc), du 20 au 23 mai 2026 sur le thème : « **Techniques contractuelles d'affaires en Afrique** ».

Le contrat est l'instrument efficace par lequel

l'entreprise peut se protéger contre les difficultés inhérentes à l'exécution d'une prestation, d'un marché ou d'un accord entre les parties. Ainsi, il est important pour la survie des entreprises, de comprendre les enjeux et d'avoir la maîtrise du contour des contrats qu'elles signent, mais aussi de maîtriser les techniques pour concevoir et avoir entre leurs mains des instruments juridiques appropriés, susceptibles de sécuriser leurs relations d'affaires et les mettre à l'abri des aléas en temps normal et en temps de crise dans la vie des affaires et la gestion de leurs contrats. En effet, la minimisation des risques a toujours été un objectif primordial pour les parties en relations d'affaires, et ce pour assurer une sécurité juridique, donc une certaine stabilité et prévisibilité dans leurs relations contractuelles. Avec le foisonnement des règles juridiques aussi bien au niveau communautaire qu'international, et la complexité des opérations qu'ils prévoient, les contrats d'affaires nationaux comme internationaux font face à des risques supplémentaires spécifiques à la mondialisation des échanges, poussant constamment les parties prenantes à la recherche des techniques contractuelles les plus efficaces. C'est dans cette dynamique que l'ERSUMA a voulu offrir un cadre d'échange et de partage d'expériences sur les techniques contractuelles d'affaires en Afrique. Cette rencontre vise à réfléchir sur les leviers juridiques, les armes nécessaires pour bien concevoir, négocier et rédiger les contrats d'affaires afin de bien gérer, prévoir et anticiper l'exécution satisfaisante de ceux-ci.

Pour abriter la 4^e édition du FIPROD, le choix de l'ERSUMA s'est porté sur le Royaume du Maroc. Ce choix s'inscrit dans une démarche de rapprochement entre l'OHADA et le Maroc en vue de son adhésion à l'Organisation. En effet, depuis la rencontre scientifique organisée le jeudi 26 octobre 2017 par le barreau de Casablanca et la Fondation de la Mosquée Hassan II sur le thème « Vers une harmonisation du Droit des affaires marocain et le droit OHADA », il s'est peaufiné une certaine hypothèse concernant le principe formel d'adhésion du Maroc à l'OHADA. Parallèlement, l'ERSUMA dans sa politique de vulgarisation du droit OHADA au-delà de son espace et pour faire la

PRÉSENTATION DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (4^e EDITION)

promotion des modes alternatifs de règlements de différends, a initié et organisé avec l'appui technique de son partenaire HJK, une première session de formation sur la « Pratique de l'arbitrage et de la médiation dans l'espace OHADA : approches et méthodes pour une efficacité du règlement des différends » du 24 au 27 octobre 2017 à Casablanca, et une deuxième session sur le thème : « La pratique de la médiation : outils et techniques pour une meilleure efficacité de règlement des différends » les 10 et 11 mai 2018 à Rabat sur demande de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE). Quelques mois plus tard, elle initia et organisa à Casablanca, du 08 au 10 octobre 2018 une session de formation sur le thème : « Le transport routier dans l'espace OHADA : comment mettre à profit l'Acte uniforme relatif au transport de marchandises par route ? ». Elle a, par ailleurs, multiplié les partenariats non seulement avec les Institutions d'État marocaines mais également avec les différents ordres professionnels juridiques tout en accompagnant l'Union Africaine des Huissiers de Justice (UAHJ) dont le siège se trouve à Casablanca.

L'adhésion du Maroc est vivement souhaitée car elle permettrait une meilleure sécurité juridique et judiciaire aux entreprises marocaines implantées dans l'espace OHADA et par ailleurs sur le continent ainsi qu'une meilleure visibilité et garantie de leurs investissements. Toute chose qui ne ferait que "booster" les échanges commerciaux dans notre espace communautaire.

Le thème de la 4^{ème} Edition du FIPROD intéresse aussi bien les opérateurs économiques, les universitaires, les experts-consultants, que les professionnels du droit et du chiffre qui accompagnent au quotidien les entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs. Cette édition offre, en outre, aux

prestataires de services et fournisseurs un cadre de promotion des outils juridiques et solutions innovantes d'exercice de l'activité des professionnels du droit et du Chiffre auprès des professionnels et institutions participant aux travaux.

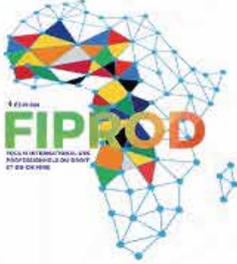
Le Forum constitue donc un espace de communication pour le renforcement de la visibilité et de la notoriété commerciales des entreprises partenaires non seulement au niveau régional mais également international. Pour cette 4^{ème} édition, plusieurs catégories de parrainage et ou de sponsoring sont proposées.

Les organisations régionales et sous-régionales, organisations internationales, ordres professionnels, prestataires et fournisseurs intéressés peuvent contacter directement l'ERSUMA.



ERSUMA
École Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios



* **4^{ème}**
édition

FIPROD

Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre

Casablanca
(MAROC)



Du

20

au

23

MAI 2026

Thème:

Techniques contractuelles
d'affaires en Afrique *

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES 2025

Pour ce qui concerne les activités et manifestations scientifiques, l'ERSUMA compte de même réaffirmer sa position d'Institution de référence en matière d'étude et de recherche en droit des affaires OHADA et en droits communautaires africains mais également en lançant bientôt la Chaire OHADA et le Prix international de thèse OHADA.

Au programme de son catalogue 2025, l'ERSUMA organise sept (07) manifestations scientifiques dont six conférences internationales qui se dérouleront par visioconférence et un colloque international qui se tiendra à la fois à Cotonou (Bénin) et par visioconférence.

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) organisera en collaboration avec l'ERSUMA et l'appui technique du Secrétariat Permanent de l'OHADA, la Semaine Africaine de la Justice et de l'Information Commerciale (SAJUIC).

Toutes ces activités se tiendront dans divers pays et leur déploiement tient régulièrement compte de la répartition géographique des Etats Parties, de la promotion du droit OHADA hors de son espace et de l'Etat partie assurant la Présidence du Conseil des Ministres de l'OHADA.

Les activités scientifiques de l'ERSUMA sont animées par des experts universitaires et praticiens, tous des professionnels et scientifiques expérimentés. Elles se déroulent par des présentations prenant plusieurs formats, de questions-réponses et d'échanges d'expériences avec les participants. Les questionnaires post-conférence par exemple permettent d'évaluer les manifestations scientifiques, les intervenants et l'organisation pratique en vue de leur amélioration constante.

Dans ce nouveau catalogue, les manifestations scientifiques proposées sont listées de manière chronologique suivant leur date de réalisation et feront l'objet, chacune, d'une présentation détaillée disponible sur le site officiel de l'OHADA (<https://ohada.org>).

Les conditions d'inscription et autres modalités de participation sont également disponibles sur la plateforme de gestion des activités de l'ERSUMA dénommée SIGWEB (<https://sigweb.ersuma.org>).

Toutes les inscriptions, pour une participation en présentiel ou par visioconférence, sont recueillies sur la plateforme du SIGWEB.

Le présent catalogue ne prend pas en compte les activités scientifiques à réaliser en exécution de contrats ou d'accords de partenariat ou de coopération signés par l'ERSUMA avec les structures publiques ou privées, ordres professionnels, pouvoirs publics, entreprises et professionnels, toutes catégories confondues.

Les entreprises ou organismes qui identifient un besoin ou une thématique pertinente et d'actualité pouvant être abordée à l'occasion d'une manifestation scientifique peuvent, en cours d'année, faire appel à l'expertise de l'ERSUMA pour la préparation scientifique, pédagogique et matérielle ainsi que l'animation des activités initiées.

Les activités sur demande peuvent se tenir au siège de l'ERSUMA à Porto-Novo (Bénin) ou en tout autre lieu, y compris par visioconférence.

CONFÉRENCE 1 CODE : ERS2025-c1	Blanchiment des capitaux, financement du terrorisme et climat des affaires en Afrique	Partenariats disponibles								
10.000 FCFA Attestation Gratuit participation	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Date</td> <td>06 février 2025</td> </tr> <tr> <td>Horaires</td> <td>9h à 13h GMT</td> </tr> <tr> <td>Canal</td> <td>Visioconférence</td> </tr> <tr> <td>Public cible</td> <td>Toute personne intéressée</td> </tr> </tbody> </table>	Date	06 février 2025	Horaires	9h à 13h GMT	Canal	Visioconférence	Public cible	Toute personne intéressée	
Date	06 février 2025									
Horaires	9h à 13h GMT									
Canal	Visioconférence									
Public cible	Toute personne intéressée									
CONFÉRENCE 2 CODE : ERS2025-c2	Les Holdings en droit des affaires	Partenariats disponibles								
10.000 FCFA Attestation Gratuit participation	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Date</td> <td>20 mars 2025</td> </tr> <tr> <td>Horaires</td> <td>9h à 13h GMT</td> </tr> <tr> <td>Canal</td> <td>Visioconférence</td> </tr> <tr> <td>Public cible</td> <td>Toute personne intéressée</td> </tr> </tbody> </table>	Date	20 mars 2025	Horaires	9h à 13h GMT	Canal	Visioconférence	Public cible	Toute personne intéressée	
Date	20 mars 2025									
Horaires	9h à 13h GMT									
Canal	Visioconférence									
Public cible	Toute personne intéressée									
CONFÉRENCE 3 CODE : ERS2025-c3	Aspects juridique et fiscal de l'activité pétrolière en Afrique	Partenariats disponibles								
10.000 FCFA Attestation Gratuit participation	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Date</td> <td>22 mai 2025</td> </tr> <tr> <td>Horaires</td> <td>9h à 13h GMT</td> </tr> <tr> <td>Lieu / Canal</td> <td>Visioconférence</td> </tr> <tr> <td>Public cible</td> <td>Toute personne intéressée</td> </tr> </tbody> </table>	Date	22 mai 2025	Horaires	9h à 13h GMT	Lieu / Canal	Visioconférence	Public cible	Toute personne intéressée	
Date	22 mai 2025									
Horaires	9h à 13h GMT									
Lieu / Canal	Visioconférence									
Public cible	Toute personne intéressée									
CONFÉRENCE 4 CODE : ERS2025-c4	Régime fiscal-douanier des sociétés coopératives	Partenariats								
10.000 FCFA Attestation Gratuit participation	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Date</td> <td>03 juillet 2025</td> </tr> <tr> <td>Horaires</td> <td>9h à 13h GMT</td> </tr> <tr> <td>Lieu / Canal</td> <td>Visioconférence</td> </tr> <tr> <td>Public cible</td> <td>Toute personne intéressée</td> </tr> </tbody> </table>	Date	03 juillet 2025	Horaires	9h à 13h GMT	Lieu / Canal	Visioconférence	Public cible	Toute personne intéressée	Célébration de la journée internationale de la coopérative /En partenariat avec la CPC/FAO/NU/ PNUD
Date	03 juillet 2025									
Horaires	9h à 13h GMT									
Lieu / Canal	Visioconférence									
Public cible	Toute personne intéressée									

CONFÉRENCE 5 CODE : ERS2025-c5	Protection des investissements et cybercriminalité en Afrique		Partenariats Agence de lutte contre la cybercriminalité
10.000 FCFA Attestation Gratuit participation	Date	18 septembre 2025	
	Horaires	9h à 13h GMT	
	Lieu / Canal	Visioconférence	
Public cible	Toute personne intéressée		

CONFÉRENCE 6 CODE : ERS2025-c6	Difficultés des entreprises en Afrique		Partenariats CNUCDI
10.000 FCFA Attestation Gratuit participation	Date	20 novembre 2025	
	Horaires	9h à 13h GMT	
	Lieu / Canal	Visioconférence	
Public cible	Toute personne intéressée		



**NOS OFFRES DE
SPONSORING DES
CONFÉRENCES**

SPONSOR GOLD

750.000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) de l'année en cours (1 page)

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn)

Deux (02) attestations gratuites à deux conférences par visioconférence

Un (01) bon de réduction de 20% des frais de participation en présentiel pour toute manifestation scientifique au catalogue de l'année en cours

Un (01) bon de réduction de 10% des frais de participation en présentiel pour toute formation au catalogue de l'année en cours

Insertion de votre logo dans le flyer de la conférence sponsorisée au catalogue 2025

Visibilité accrue avec un placement de logo bien en évidence sur tous les supports promotionnels, le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor gold lors des discours d'ouverture et de clôture

SPONSOR SILVER

500.000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) de l'année en cours (1/2 page)

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn)

Une (01) attestation gratuite à une conférence par visioconférence

Un (01) bon de réduction de 20% des frais de

participation en présentiel pour toute manifestation scientifique au catalogue de l'année en cours

Insertion de votre logo dans le flyer de la conférence sponsorisée au catalogue 2025

Visibilité intermédiaire avec un placement de logo en évidence sur tous les supports promotionnels, le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor bronze lors des discours d'ouverture

SPONSOR BRONZE

250.000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

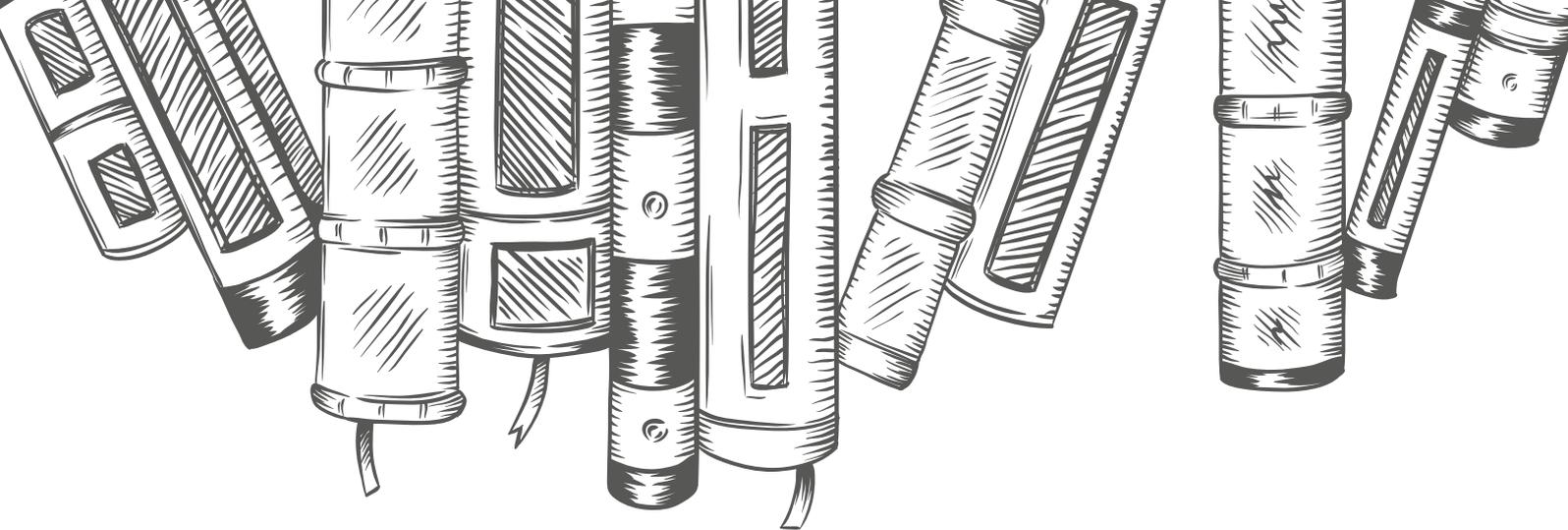
Publicité de votre institution dans un (01) numéro du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) de l'année en cours (1/4 page)

Sponsoring ou partenariat mentionné dans le communiqué de l'activité et diffusé sur tous les canaux de communication (sites web OHADA, UNIDA, pages Facebook, LinkedIn)

Un (01) attestation gratuite à une conférence par visioconférence

Insertion de votre logo dans le flyer de la conférence sponsorisée au catalogue 2025

Visibilité intermédiaire avec un placement de logo en évidence sur tous les supports promotionnels, le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor



SÉLECTION
D'OUVRAGES
EN VENTE À LA
LIBRAIRIE
DE L'ERSUMA



NOS PERIODIQUES



Revue de l'ERSUMA
Abonnement annuel :
17 000 FCFA
(2 numéros par an)

accessible au prix de
10 000 FCFA



Bulletin ERSUMA de pratique
professionnelle (BEPP)
Abonnement annuel :
30 000 FCFA
(12 numéros par an)

accessible au prix de
3 000 FCFA

EN DÉPÔTS VENTE



NOUVEAU
Droit et pratique des
sûretés réelles. 2^e éd.
de **KALIEU ELONGO**
Yvette Rachel

accessible au prix de
20 000 FCFA



NOUVEAU
OHADA Droit et pratique du
recouvrement et des voies d'exécution
2024-2025 : Texte commenté,
jurisprudence annotée, formulaires,
modèles d'actes - À jour des nouvelles
dispositions de l'acte uniforme de
2023, de **DOGUE Karel**
& **AGOSSADOU Jaïrus**

accessible au prix de
45 000 FCFA



NOUVEAU
Le nouveau droit
de l'arbitrage et la
médiation OHADA
de **KENFACK DOUAJNI**
Gaston

accessible au prix de
15 000 FCFA



NOUVEAU
Grand livre de la comptabilité
financière de **MABUDU Joël**

accessible au prix de
55 000 FCFA



NOUVEAU
La gouvernance des
entreprises publiques
au Bénin : l'exemple
du Roi Guézo de
Christophe HINKATI

accessible au prix de
15 000 FCFA



NOUVEAU
Revue Camerounaise de
l'arbitrage, n^o spécial. Version
2024 de **KENFACK DOUAJNI**
Gaston

accessible au prix de
17 000 FCFA



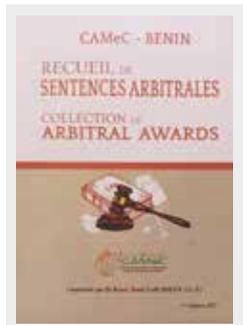
Droit pénal spécial,
tome 1 : les infractions
traditionnelles
de **Dr. DOSSA Edouard
Cyriaque**

accessible au prix de
25 000 FCFA



Droit pénal spécial, **tome 2** :
les infractions émergentes
et particulières / **Dr. DOSSA
Edouard Cyriaque**

accessible au prix de
25 000 FCFA



CAMEC-Bénin
Recueil de sentences
arbitrales = Collection
of arbitral awards /
Dr. DOGUE Karel

accessible au prix de
30 000 FCFA



La pratique de la saisie-attribution
des créances en droit OHADA /
Dr. SILGA Valéry Jean Prosper

accessible au prix de
30 000 FCFA



Guide pratique de gestion du Registre du
Commerce et du Crédit mobilier (RCCM) et du
Registre des Sociétés Coopératives (RSCOOP) dans
l'espace OHADA / **Me LENDONGO Paul ; Me AYATE Kossi**

accessible au prix de
20 000 FCFA



La Médiation OHADA en
questions & réponses /
Pr MBAYE Mayatta Ndiaye
(sous la direction de)

accessible au prix de
3 000 FCFA



L'arbitrage OHADA en
questions & réponses /
**Pr MBAYE Mayatta
Ndiaye**

accessible au prix de
4000 FCFA



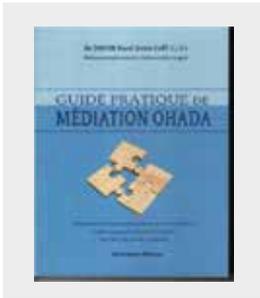
La médiation
en droit OHADA /
Dr. KITIO Édouard

accessible au prix de
20 000 FCFA



Le contentieux sociétaire
en droit OHADA /
Dr. DIOUF Mounetaga

accessible au prix de
25 000 FCFA



Guide pratique
de médiation OHADA /
Dr. DOGUE Karel

accessible au prix de

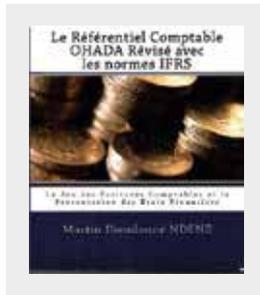
15 000 FCFA



Recueil
de jurisprudence 2019 /
**Dr. FOTSO Emmanuel
Douglas**

accessible au prix de

35 000 FCFA



Le référentiel comptable OHADA
révisé avec les normes IFRS :
le jeu des écritures comptables
et la présentation des états
NDENE Martin Dieudonné

accessible au prix de

35 000 FCFA



Actes du Colloque de
Doula « Responsabilité
du dirigeant social en
droit OHADA »

accessible au prix de

7 000 FCFA



Le référentiel comptable OHADA révisé
avec les normes IFRS : les missions des
professionnels du chiffre /
NDENE Martin Dieudonné

accessible au prix de

35 000 FCFA

**Les
innovations
du Système
d'Information**



SIGWEB ERSUMA

(Système Intégré de Gestion
des WEBinaires de l'ERSUMA)

Avec la demande de plus en plus forte et l'appropriation presque généralisée des technologies de visioconférence, par le public cible après la crise mondiale du COVID-19, l'ERSUMA a opéré une transition globale vers les activités bimodales ou hybrides.

Ainsi au cours des années 2023 et 2024, presque **95%** des activités de formation et de recherche de l'ERSUMA ont été systématiquement ouvertes au public cible à distance.

Pour y arriver, il a fallu à son Service du Système d'Information (SSI) d'entreprendre depuis 2021 le développement d'une plateforme web de gestion automatisée des formations dénommée Système Intégré de Gestion des WEBinaires de l'ERSUMA (**SIGWEB-ERSUMA**) et accessible à l'adresse <https://sigweb.ersuma.org>.

Après sa mise en place, le **SIGWEB-ERSUMA** s'est imposé comme un outil incontournable dans la mise en œuvre efficace et efficiente des activités de formation et de recherche incluant le paiement en ligne des frais de formation ou de participation, de même que l'acquisition d'ouvrages ou l'abonnement aux périodiques des Editions de l'ERSUMA sans occulter la gestion des candidatures aux formations diplômantes.

A ce jour, grâce au SIGWEB, les attestations des formations et conférences en présentiel sont générées automatiquement dès la disponibilité de la liste de présence des participants. Quant aux formations et conférences par visioconférence, les attestations sont générées automatiquement au plus tard dans les dix (**10**) minutes qui suivent la clôture de l'activité. Diverses fonctionnalités sont implémentées pour permettre à l'ERSUMA de transmettre directement les attestations aux participants éligibles par mail. Ce grand pas dans la digitalisation du processus de gestion des formations et conférences permet à l'ERSUMA un gain considérable de temps de traitement post-formation.

Cette avancée technologique au niveau de l'ERSUMA n'est forcément pas sans impact sur les habitudes des partenaires et du public cible appelés aussi à se mettre dans la même dynamique. En effet, pour réaliser sa transformation digitale, l'ERSUMA a dû procéder à la redéfinition de la politique d'inscription des participants aux diverses activités qu'elles soient en présentiel ou en visioconférence. Ainsi, autant pour faciliter le traitement des données que pour s'aligner sur les exigences du Conseil d'Etablissement, en termes de critère d'identification des participations en vue de l'élaboration de statistiques plus précises, il est fait obligation à tout participant à une activité de l'ERSUMA de fournir un minimum d'information complémentaire, notamment E-mail, Genre, Nationalité et Secteur d'activité. Si les trois (03) derniers éléments d'information visent l'élaboration des statistiques, l'adresse électronique reste pour l'instant, le seul critère d'identification unique des participants. Et Zoom, la plateforme de visioconférence de l'ERSUMA n'utilise que ce paramètre pour distinguer aussi les participants à une session, quel que soit le nom ou le pseudonyme de connexion.

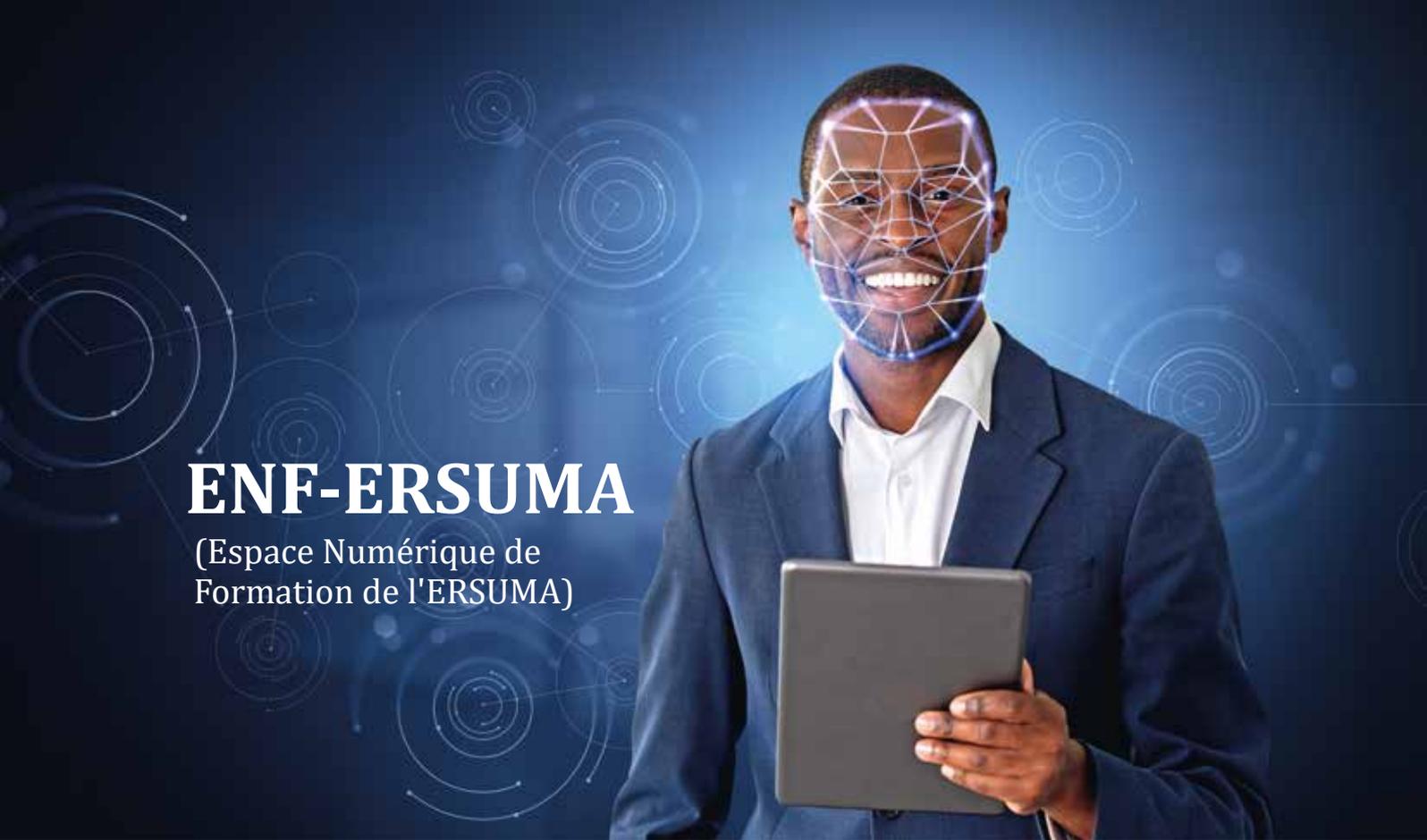
Et pour donner à chaque participant, sa place de client-roi, le **SGWEB**, dans sa dynamique évolutive a été repensé pour recentrer les fonctionnalités autour du profil utilisateur. Désormais, en créant son compte utilisateur sur la **plateforme SIGWEB**, chaque participant dispose d'un espace privé avec un tableau de bord où il retrouvera toutes ses inscriptions et participations effectives ainsi que ses paiements et attestations, les formations à venir,

Ainsi, qu'il s'agisse d'une activité en présentiel ou par visioconférence, le participant devra se rendre sur **SIGWEB**, créer son compte s'il y a lieu, s'inscrire à l'activité et, le cas échéant, procéder aux paiements y afférents. Pour créer le compte, il s'agira de renseigner un formulaire en 2 minutes maximum en privilégiant l'adresse électronique choisi pour communiquer avec l'ERSUMA.

Dans la même dynamique d'automatisation des processus, les invitations Zoom sont envoyées individuellement par un script ; l'ERSUMA ne communique donc plus de liens publics de connexion Zoom. Chaque inscrit qui en remplit les conditions recevra l'invitation Zoom automatiquement dès l'inscription. Un rappel lui envoie à 01 semaine, 24h et 1h avant le début de la session lorsqu'il s'agit des conférences ou autres manifestations en accès libre. En cas de formations payantes les invitations sont envoyées à 24h de la session.

Enfin sur SIGWEB, le système de paiement électronique par **Mobile Money** et Cartes bancaires s'élargit progressivement aux différentes zones monétaires de l'espace **OHADA** notamment l'**UEMOA** et la **CEMAC** suivant la couverture géographique par les agrégateurs **KkiaPay** et **CinetPay** qui ont été choisis par l'ERSUMA à cet effet. Le grand challenge pour 2025, c'est intégration d'un agrégateur qui couvre largement les pays de la zone **CEMAC** afin de faciliter les paiements depuis les portes-feuilles électroniques (**Mobile Money**)

Au plaisir de vous accueillir sur notre plateforme, le **SIGWEB-ERSUMA**, et de vous savoir de plus en plus satisfaits !



ENF-ERSUMA

(Espace Numérique de Formation de l'ERSUMA)

Pour l'année académique 2024-2025, l'ERSUMA a lancé son programme de formations diplômantes, les « *Diplômes de Spécialités et Certificat OHADA (DSC-OHADA)* ».

A cet effet et avec la montée en puissance des technologies éducatives numériques et dans le souci d'aligner cette nouvelle offre pédagogique sur les meilleures pratiques internationales, l'ERSUMA a franchi une nouvelle étape majeure en lançant son Environnement Numérique de Formation (ENF). Conçu sur la base du système de gestion d'apprentissage Moodle, cet outil digital est accessible à l'adresse <https://enf.ersuma.org> et s'intègre à la charte graphique de l'OHADA, renforçant ainsi l'identité visuelle et institutionnelle de l'organisation.

Les cours dispensés sur l'ENF sont organisés en modules structurés, conçus pour offrir un apprentissage progressif et approfondi. Chaque module comprend :

- Des ressources pédagogiques interactives : documents, supports multimédias, quiz et exercices d'évaluation ;
- Des séances de discussions en direct via Zoom : grâce à une intégration avec la plateforme Zoom, les apprenants participent aux sessions synchrones.
- Des vidéos des séances live enregistrées : accessibles à tout moment sur la plateforme pour un apprentissage asynchrone, permettant aux apprenants de réviser à leur rythme ou de rattraper les sessions manquées.

Depuis sa mise en production, l'ENF s'est affirmé comme un levier central pour la formation en ligne des professionnels et acteurs des systèmes juridiques et économiques de l'espace OHADA. Actuellement, la plateforme accueille trois (03) prestigieux cursus, notamment :

- Le Certificat en Arbitrage OHADA (**CAO**) ;
- Le Diplôme de Spécialité en Procédures **OHADA**, option procédures d'exécution (**DSPO-PE**) ;
- Le Diplôme de Spécialité en Gouvernance des entreprises, option Administration des Entreprises (**DSGE-AE**).

Ces programmes innovants, intégrant des ressources pédagogiques interactives et des outils collaboratifs, visent à doter les participants de compétences spécialisées et directement opérationnelles. Les contenus et méthodologies, entièrement numérisés, garantissent une expérience d'apprentissage moderne et adaptée aux exigences professionnelles.

Dans le cadre de la rentrée académique 2025-2026, la plateforme accueillera le cursus du Certificat en Médiation OHADA (**CMO**) et une amélioration substantielle des interactions entre le **SIGWEB** et l'**ENF** est envisagée pour dématérialiser entièrement les processus administratifs de candidatures, d'évaluation des dossiers, de notifications de sélection, de confirmation d'inscription et de paiement de frais.

Cette transformation numérique marque un tournant décisif pour l'**ERSUMA**, qui s'impose comme un acteur de référence dans les formations de haut niveau en droits des affaires en Afrique.



AVEC VOUS
DEPUIS

10 ANS



impact

SERVICES PLUS

Nos services :

APPUI & CONSEILS EN COMMUNICATION

- Élaboration, appui et mise en œuvre de stratégies
- Conception d'outils de communication
- Production audiovisuelle
- Communication digitale

APPUI & CONSEILS EN TRADE MARKETING

- Élaboration, appui et mise en œuvre d'actions commerciales
- Promotion produits et services
- Recrutement et coaching de la force de vente
- Acquisition clients

FORMATIONS ET ÉTUDES

- Formation dans divers domaines
- Enquête de satisfaction

Le choix de la performance !

 96 40 30 31
96 77 56 68

 Cotonou - Ouest,
Kindonnou, Lot 2186
Rue CEG le Nokoué



Modalités
générales
des **activités**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

Inscriptions

1. L'inscription aux formations et aux manifestations scientifiques de l'ERSUMA s'effectue en deux (02) étapes. D'une part, sur la plateforme du SIGWEB-ERSUMA, à l'adresse <https://sigweb.ersuma.org>, en cochant la case correspondante au mode de participation choisi, et d'autre part le versement effectif des frais de formation, de participation ou d'attestation. En ce qui concerne l'inscription sur SIGWEB, il est désormais rendu plus facile, car pour une première fois, l'auditeur est appelé à remplir le formulaire d'inscription tenant lieu de processus de création de son compte individuel sur la plateforme. Au cours de ce processus, il renseigne son adresse électronique et son mot de passe d'accès à son espace privé sur ladite plateforme. Ce sera désormais son unique compte pour participer à toute activité de l'ERSUMA. Pour chaque activité de l'ERSUMA, il se servira dudit compte pour se connecter au SIGWEB et procéder à son inscription sur la base du catalogue déployé sur la plateforme ou sur la base du communiqué correspondant publié sur le site web www.ohada.org et diffusé sur nos différents canaux (newsletters, mailings, Ohada.com, réseaux sociaux, ...).

2. L'inscription en ligne est individuelle et obligatoire pour tout participant en présentiel comme par visioconférence. Pour les participants d'une même entreprise ou organisation, chacun s'inscrit individuellement et l'interlocuteur en informe l'ERSUMA en précisant les identités et les adresses électroniques utilisées lors de l'inscription.

3. L'inscription sur SIGWEB vaut inscription provisoire. Elle devient caduque si les frais de formation/participation ne sont pas intégralement versés par les moyens de paiement disponibles. Le paiement des frais de formation ou de participation vaut inscription définitive.

4. Aucun auditeur ne peut participer à une activité à crédit. Les frais de formation ou de participation sont intégralement versés au moment de l'inscription à la session, et au

plus tard, vingt-quatre (24) heures avant le jour et heure de démarrage de la session de formation.

Toutes les plateformes d'inscription sont fermées vingt-quatre (24) heures avant le début de la formation. L'ERSUMA décline toute responsabilité face aux déconvenues qui résulteraient des paiements effectués après le délai de 24 heures avant le début de la session de formation.

L'ERSUMA accorde une réduction de :

- 10% pour les groupes d'au moins trois (3) personnes d'une même entreprise/organisation ;
- 40% pour les étudiants/doctorants/les professionnels stagiaires ci-après : avocat, huissier de justice, notaire, expert-comptable.

Le demandeur :

i. s'inscrit au préalable sur SIGWEB, soumet dans l'espace dédié sa demande de réduction au Directeur Général de l'ERSUMA et attache la pièce justificative du statut devant bénéficier de la réduction (attestation d'inscription ou carte d'étudiant valide, carte professionnelle) ;

iii. reçoit une réponse par courriel de l'ERSUMA. En cas d'accord, il recevra une notification suivie de la facture proforma indicative dont il devra s'acquitter par les moyens de paiement avant le début de l'activité ;

- 5% pour toute inscription définitive effectuée au plus tard dix (10) jours avant le début de l'activité. Cette réduction ne s'applique pas aux étudiants, doctorants, professionnels stagiaires ni aux entreprises/organisations bénéficiant déjà des 10% de groupe.

5. Les frais de formation ou de participation en présentiel couvrent les supports et matériels pédagogiques et l'attestation y compris les pauses café et déjeuner durant l'activité. Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge de l'auditeur.

Les frais de formation ou de participation par visioconférence couvrent les supports et matériels pédagogiques y compris l'attestation. Les frais de connexion internet et de restauration sont à la charge de l'auditeur.

6. Le processus d'inscription via le SIGWEB génère et transmet automatiquement une facture proforma à l'auditeur via son adresse électronique utilisée pour créer son compte sur la plateforme. Pour les inscriptions groupées et sur demande expresse de l'entreprise ou l'organisation, une facture proforma peut être établie et transmise par l'ERSUMA.

Toute inscription définitive donne droit à l'établissement d'une facture correspondante par l'ERSUMA. La délivrance de la facture est automatisée. Le client ou l'auditeur reçoit par voie électronique sa facture dès validation de son paiement ou au plus tard le jour de la clôture de l'activité.

7. Le règlement des factures peut s'effectuer en ligne sur la plateforme de paiement sécurisée de l'ERSUMA par cartes bancaires et portefeuilles électroniques, par chèque certifié, chèque de banque, virement, transfert d'argent ou en espèces aux sièges de l'ERSUMA, de la CCJA et auprès de nos partenaires agréés. Dans le cas où le paiement est effectué par virement, une copie de l'ordre de virement, contresigné par la banque qui tient le compte à débiter ainsi que le code swift sont transmises sans délai à l'ERSUMA pour exploitation.

8. La session est indivise. Toute inscription concerne la totalité des dates de la session.

9. Lorsque l'inscription est définitive, l'auditeur inscrit ou l'organisme demandeur peut demander à l'ERSUMA la transmission d'une lettre d'invitation pour l'accomplissement des formalités administratives nécessaires. Dans tous les cas, l'auditeur reçoit, pour toute inscription définitive, un courriel de confirmation d'inscription et de tenue de la session mentionnant les conditions particulières de son déroulement (lieu, canal, horaires, partenariats obtenus pour hébergement proche du lieu de l'activité).

10. Toute inscription provisoire ne pouvant plus être suivie du versement des frais de formation ou de participation doit faire l'objet d'une notification à l'ERSUMA par la personne inscrite en ligne pour prise en compte dans la détermination du nombre de places disponibles.

Toute inscription définitive annulée au plus tard huit (08) jours avant la date de démarrage de la session ouvre droit au remboursement des frais de formation ou de participation moyennant une retenue de 25% du montant initial. Toute annulation intervenue au-delà du délai ci-dessus mentionné est sans effet sur le montant dû ou perçu par l'ERSUMA.

Aucun remboursement n'est dû en cas d'absence totale ou partielle à une session, quel qu'en soit le motif.

Tout auditeur empêché peut se faire remplacer par un autre dans un délai de sept (07) jours au plus tard avant la date de démarrage de l'activité.

Toute session de formation est confirmée ou annulée au moins sept (07) jours avant la tenue de celle-ci. L'ERSUMA en informe tous les potentiels auditeurs qui se sont régulièrement inscrits sur la plateforme SIGWEB via leur adresse électronique d'inscription sur la plateforme.

Toute session de formation peut être annulée par l'ERSUMA suivant les cas de force majeure ci-dessous :

- insuffisance du nombre d'auditeurs pour la tenue régulière de la session ;
- crise sanitaire, politique ou sécuritaire pouvant mettre en péril la vie des auditeurs ;
- Etc.

Droits des auditeurs

11. Tout auditeur à une session organisée par l'ERSUMA a droit au kit pédagogique comprenant le programme, les supports et matériels pédagogiques et à l'attestation. Il participe de droit aux pauses café et déjeuner durant l'activité.

Tout auditeur en s'inscrivant autorise l'ERSUMA à :

- collecter, stocker et traiter ses données personnelles pour les fins des activités de l'ERSUMA
- exploiter son image dans le cadre des communications de l'Institution.

Tout auditeur de l'ERSUMA a les droits suivants sur ses données personnelles :

- droit d'accès aux informations collectées ;
 - droit d'interrogation ;
 - droit de modification ;
 - droit de rectification ;
 - droit à la portabilité ;
 - droit d'opposition au traitement ;

- droit de suppression de données ;
- droit à l'oubli ;
- droit à réparation.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant, à ersuma@ohada.org

Les données à caractère personnel recueillies par l'ERSUMA sont traitées de façon à garantir une sécurité appropriée, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite conformément à la législation applicable.

Obligations des auditeurs

12. Tout auditeur régulièrement inscrit à une session de formation ou à une activité organisée par l'ERSUMA ou en partenariat est tenu de :

- Participer personnellement à la session ;
- Être assidu et ponctuel tout le temps du déroulé de la session ;
- Remplir et déposer ou soumettre par le canal approprié une fiche d'évaluation à la fin de l'activité ;
- Produire, à l'issue de l'activité un rapport à l'intention de la structure de désignation ou de sa structure d'appartenance professionnelle ;
- Avoir un comportement exemplaire durant la session.

Il est par ailleurs, formellement interdit à tout auditeur qui reçoit son lien individuel de participation par visioconférence, de le partager ou de le diffuser à tout autre auditeur ou au public. Tout contrevenant à cette obligation est passible des sanctions suivantes :

- fermeture du compte SIGWEB durant une période de 3 à 6 mois ;
- interdiction de participer aux activités de l'ERSUMA pendant une période de 6 à 12 mois.

En cas de récidive, l'auteur est signalé à sa corporation ou sa structure de rattachement.

Responsabilité

13. L'ERSUMA s'engage à respecter les normes d'éthique les plus strictes dans l'organisation et la réalisation des formations et manifestations scientifiques qu'elle propose et à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. En cas d'annulation tardive de la formation, elle s'engage à réparer en nature les préjudices subis par les auditeurs ayant engagé des dépenses en vue de leur participation à la

formation sous réserve d'une demande de réclamation adressée à l'ERSUMA sous quinzaine à compter de la date de notification de l'annulation.

14. Le contenu de la formation ou de la manifestation scientifique est élaboré par l'ERSUMA en collaboration avec les intervenants. Il fera l'objet d'une information détaillée pour toute inscription provisoire. Toute modification ou réajustement du programme sera communiqué aux auditeurs au début de la session.

15. L'auditeur s'inscrit en toute connaissance de cause à une activité de l'ERSUMA dont il a pris connaissance des thème, lieu, canal, durée ainsi que de la qualité et de l'expertise des intervenants. Il doit, dans tous les cas, se conformer à la Décision n°003 /2017/CA-ERSUMA/OHADA du 10 août 2017 portant charte des auditeurs de l'ERSUMA.

16. Pour les personnes à mobilité réduite, leur état doit être porté à la connaissance de l'ERSUMA lors de l'inscription pour les dispositions à prendre relatives à l'accessibilité des lieux de déroulement des activités.

Partenariat sur demande

17. Toute demande de partenariat ou de sponsoring pour l'organisation de formations ou de manifestations scientifiques est acceptée suivant des conditions négociées.

18. L'ERSUMA peut être sollicitée pour réaliser des formations ou des manifestations scientifiques sur demande sur des thématiques en rapport avec le droit des affaires en général, le droit OHADA et tout autre droit communautaire africain en particulier.

MOYENS DE PAIEMENT

L'inscription à toute activité de l'ERSUMA n'est valide qu'après règlement effectif du montant correspondant à l'activité par les moyens ci-dessous :

Paiement en ligne

Pour accéder à la plateforme sécurisée de e-paiement, veuillez saisir dans votre navigateur ou cliquer sur le lien ci-dessous : <https://sigweb.ersuma.org/paiement>. Cet espace de paiement est réservé exclusivement aux personnes disposant d'un compte sur le SIGWEB. D'où la nécessité de s'y authentifier. Une fois connecté, en renseignant son adresse e-mail d'inscription et le mot de passe, l'auditeur accède à son espace privé où depuis le tableau de bord, il peut cliquer sur les paiements en attente pour y procéder. De même, pour chaque inscription, une notification est envoyée par courriel. Il est aussi recommandé de cliquer que sur le lien contenu dans ledit courriel pour accéder directement à la page de paiement. Les moyens de paiement électronique disponibles à ce jour sont :

- Payer par portefeuille électronique sur les réseaux GSM (Mobile Money) : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo (tous les opérateurs de paiement mobile, notamment : Moov, MTN, Celtis, Orange, Wave, Free, TMoney, ...).
- Bénin MTN MoMoPay : *880*41*702833*Montant#
- Bénin Moov Money : *855*4*1*55681*Montant#
- Payer par cartes électroniques : **Visa - MasterCard - American Express**

Ces paiements se font suivant les pays via les agrégateurs KkiaPay et CinetPay. A l'étape de paiement, les différentes options se présentent suivant le pays de résidence du participant. Les diligences techniques sont en cours pour l'extension vers les autres pays dès le premier trimestre de l'année 2024.

Paiement bancaire

Virement bancaire | Ecobank Rapid Transfert | Dépôt sans frais sur compte bancaire - agences Ecobank au Togo Rapidcollect (Regional Collection) | Chèque certifié (Zone UEMOA) à l'ordre de : **ERSUMA**

Informations bancaires :

NOM DE LA BANQUE : **ECOBANK BENIN** INTITULE DU COMPTE : **ERSUMA / FORMATION**
NUMERO DE COMPTE : **110220857002** IBAN : **BJ062 03027 110220857002 19** - SWIFT : **ECOCBJBJ**

Nota Béné :

- Les opérations de dépôt sur notre compte bancaire sont possibles dans les agences Ecobank de l'espace UEMOA.
- Les paiements par portefeuille électroniques sont en cours d'extension dans les autres pays de l'OHADA.
- Les virements, dépôts de fonds sur le compte bancaire de l'ERSUMA ou par transfert d'argent, doivent comporter dans le libellé les mentions ci-dessous :
 - Code ou numéro de la formation
 - Nom de l'auditeur/participant
 - le bordereau ou le reçu de l'opération de versement est transmis à l'ERSUMA par courriel aux adresses : ersuma@ohada.org et gaffan.ersuma@ohada.org avec le nom et l'adresse mail du ou des participant(s)

Paiement en espèce

Pour les paiements en espèces, il est fait obligation de procéder au préalable à l'inscription sur la plateforme SIGWEB avant de se rendre aux différents points ci-dessous, muni de la facture proforma envoyée par mail. C'est suivant la référence de ladite proforma que le paiement pourra être encaissé et faciliter le suivi des inscriptions aux différentes parties prenantes.

Aux sièges de l'ERSUMA, de la CCJA et du Secrétariat Permanent de l'OHADA

Au Bénin (Porto-Novo) : Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) Ouando, Carrefour Cinquantenaire - Route de Pobè
Tél : +229 97970537
Courriel : ersuma@ohada.org
Contacter Mme GAFFAN Rosaline par
Tél : +229 97123363 - Courriel : gaffan.ersuma@ohada.org

A Abidjan (Côte d'Ivoire) : Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) Plateau, Avenue Dr JAMOT, Angle Boulevard CARDE
Courriel : ccja@ohada.org
Contacter Mme ADJOURMANI Florencia par
Tél : +225 07444195 - 07912470
courriel : adjourmani.ccja@ohada.org

MOYENS DE PAIEMENT

Aux sièges de l'ERSUMA, de la CCJA et du Secrétariat Permanent de l'OHADA

A Yaoundé (Cameroun) : Secrétariat Permanent de l'OHADA (SPO) Av. Charles de Gaulle, sis à Hippodrome face au MINREX
Courriel : secretariat@ohada.org
Contacteur Mme GAFFAN Rosaline par
Tél : +237 779 15 235 - Courriel : belinga.sp@ohada.org

Auprès de nos partenaires de proximité

À Ouagadougou (Burkina Faso) : Cabinet Légalis Advisory Sis à Ouaga 2000, Arrdt N°12, Avenue Gérard Kango OUEDRAOGO, 01 BP 6617 Ouagadougou. **Contacteur** par
Tél : Tél : +226 02059999
Courriels : contact@scpa-legalis.com

A Brazzaville (Congo) : Cabinet d'Expertise Immobilière, Etudes Economique et Environnementale (CEX.I.3E) sis à la Résidence les Flamboyants, RDC de l'immeuble EBENE, BP 5303. **Contacteur M. ONDONGO Anicet** par
Tél : +242 068800161, Ou **Mme Fayette MASSALA** par
Tél : +242 066190137 Courriels : cexi242@gmail.com / fayettemassala@gmail.com

A Port-Gentil (Gabon) : Cabinet Me d'ALMEIDA MENSAH, Avocat au Barreau, sis au 1^{er} Etage de l'immeuble CFAO Motors, en face du tribunal. **Contacteur Mme EGAH-EDIAM Ayoko Vignon** par
Tél : +241 066595996 / 074327576
Courriel : egahediamayokovignon12@gmail.com / cabinetmaitredalmeidamensah@yahoo.fr

A Bamako (Mali) : Etude Me Aminata SY DAKONO, Notaire . **Contacteur M. COULIBALY N'Faly** par
Tél : +223 78257857 - 79289800 - 66730307
Courriels : nfalycoul7825@gmail.com / aminata@notaire-sy.com

A Kinshasa (République Démocratique du Congo) : Cabinet d'Avocats LWANGA & Associés Immeuble Gécamines (ex-Soxacom), Boulevard du 30 Juin, 1^{er} étage (Niveau Mezzanine), Commune de la Gombe. **Contacteur Mme Noella MATUNDA KANDOLO** par
Tél : +243 0813921756,
Courriel : noellakandolo2@gmail.com

A Douala (Cameroun) : Cabinet d'avocat Me Pierre BOUBOU, Avocat au Barreau Bonamoussadi "Carrefour Eto'o. **Contacteur Mme KOUHA Hilda Flore** par
Tél : +237 678 51 56 27 (whatsapp) / 693 08 92 74
Courriels : hildaflorekouhz@gmail.com / pmboubou54@gmail.com

A Moroni (Union des Comores) : Cabinet Action Développement Formation et Conseil (ADFC), Dr Samina CHAKIRA, Avocat à la Cour - sis à Moroni, l'immeuble Ridjal Moroni Djoumoimdji. **Contacteur le cabinet** par
Tél : +269 3261442 - 3468767
Courriel : saminachakira@gmail.com

A Bissau (Guinée Bissau) : Association pour le Droit Communautaire et Entreprenariat (ADCE) Président/Me GOMES Namuano Francisco Dias, Sise à la Chambre de Commerce de l'Industrie, de l'Agriculture et des Services, Av PANSAU Na ISNA, No 88. **Contacteur** par
Tél : +225 966666664 - 955941548 - 54090854
Courriels : namuano@hotmail.com

A Niamey (Niger) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) sis à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN), Place de la Concertation **Contacteur** par
Tél : (+227) +227 20340058, Courriels : cman.ccin@gmail.com / dioffocherifa@yahoo.com

A Dakar (Sénégal) : Commission Nationale OHADA (CNO Sénégal) / Ministère de la Justice du Sénégal, Cité Keur Gorgui, Sacré Cœur Pyrotechnique Dakar, Lot N°11, 5^e Etage. **Contacteur M. FAYE Paul Ndick** par
Tél : +221 771156431 - 704779113 - Courriel : pnDick@yahoo.fr

A Lomé (Togo) : Tribunal de Commerce de Lomé / Ministère de la Justice Sis au Boulevard de la République (Plage nouveau Palais de Justice de Lomé), 1^{er} étage de l'ancienne Cour Suprême, Porte ICF| Tél : +228 22 21 21 38, contact@tribunaldecommercedelome.tg
Contacteur M. GBESSI Koffigan Djima Pierre par
Tél : +228 91915868 - 98480670
Courriel : djimapierre85@gmail.com

Nota Béné :

- Les opérations de dépôt sur notre compte bancaire sont possibles dans les agences Ecobank de l'espace UEMOA
- En cas de difficulté pour l'un quelconque des moyens de paiement proposés, nous contacter par courriel : ersuma@ohada.org ou par téléphone : +229 97970537

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Formation et conférence en ligne par visioconférence

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- Régler les frais de formation/participation par les moyens de paiement disponibles ;
- Participer à partir d'un PC, Mac, iPad, iPhone ou appareil Android ;
- Disposer d'un ordinateur/tablette/smartphone avec haut-parleur et microphone ;
- Disposer d'une bonne connexion Internet d'au-moins 4G fiable pour une bonne qualité d'écoute ;
- Participer à tous les travaux de la session ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne ;
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format numérique sous quinzaine au plus tard ;
- Recevoir les supports de formation/conférence par courriel sous quinzaine.

Nota béné : Pour toutes difficultés techniques :

- consulter le guide technique de connexion en cliquant sur le lien ci-dessous :
https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2020/10/Guide_connexion_Matinée_ERSUMA_Ver002.pdf
- contacter le support technique par courriels
tossavi.ersuma@ohada.org et danjimma.ersuma@ohada.org

Formation en présentiel (au siège de l'ERSUMA ou tout au lieu)

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
 - Verser les frais de formation ; (Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation)
- Réductions :
- **10%** pour les groupes de trois (3) personnes et plus d'une même entreprise/organisation
 - **40%** pour les étudiants/doctorants/professionnels stagiaires (avocat, huissier de justice, notaire, expert-comptable) ; sur présentation d'un justificatif « valide » accompagné d'une demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA et envoyés à ersuma@ohada.org ou à insérer sur SICWEB

Nota béné : La réduction n'est pas applicable aux matinées de formation.

Les réductions ne sont pas cumulables.

- Prendre en charge ses frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration ; (nous contacter pour toute information relative à l'hébergement) ;
- Participer à tous les travaux de la session et signer la liste de présence ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne sur la plateforme de l'ERSUMA
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format papier à l'issue de la session ;
- Recevoir les supports de formation/conférence sous quinzaine par courriel.

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS ET DE TRANSMISSION DES SUPPORTS

Délivrance des attestations de formation/participation

Toute session (formation de courte durée ou manifestation scientifique) est sanctionnée par une attestation au format numérique ou papier.

FORMATIONS PAYANTES OU SUBVENTIONNÉES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	A l'issue de la session	Sous huitaine (08 jours)
Format	Papier	Numérique

CONFÉRENCES SUBVENTIONNÉES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	Sous huitaine (08 jours)	Sous huitaine (08 jours)
Format	Numérique	Numérique
Coût de l'attestation	10.000 FCFA / 20\$ USD / 15,25 Euros	
Modalité	Sur demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.	

Nota béné :

1. Les frais d'attestations aux conférences s'élèvent à 10.000 FCFA.

2. L'attestation est établie et transmis aux auditeurs

- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation ou de participation d'une part et les frais d'attestation aux conférences subventionnées d'autre part par les moyens de paiement disponibles ;
- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session et au moins aux deux tiers (2/3) de la durée totale de l'activité ;
- qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne ; et
- qui ont formulé une demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.

Transmission des supports

Les supports des activités de l'ERSUMA sont transmis au plus tard sous quinzaine (15 jours) aux auditeurs :

- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation ou de participation ;
- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session ;
- qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne.

Agence de communication globale

EVENT & ACTIVATION

Stratégie événementielle
Organisation d'événement | Marque
et produit | Merchandising
Activations | Relations publiques

PRODUCTION

Film institutionnel | Identité sonore
Short film | Spot audio | Spot vidéo

DESIGN

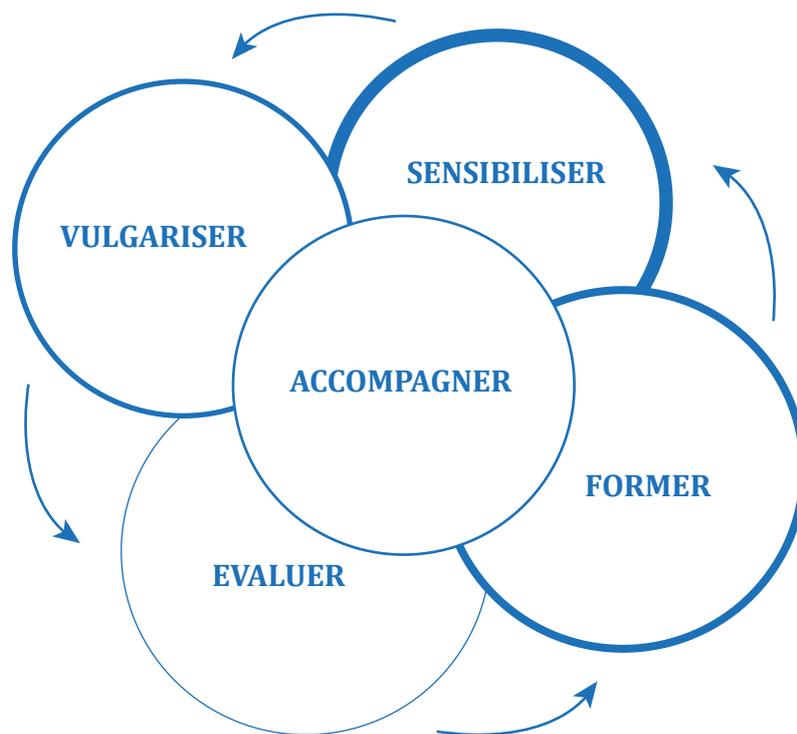
Création graphique
UI/UX design | Illustration | Prints

MÉDIAS

Stratégie digitale | Développement
web et mobile | Conception-rédaction
Rédaction orientée SEO | Brand
Content | Rédaction Storytelling
Stratégie média | Media planning
Media buying

Vous avez une demande précise ?
ou souhaitez avoir plus d'informations ?
N'hésitez pas à nous contacter !

Instituée par l'OHADA, l'ERSUMA met, depuis 1998, son expertise de haut niveau au service des cinq (5) missions suivantes:



NOS SERVICES

Formation | Publications | Documentation | Consultation juridique
Edition | Librairie | Recherche | Traduction & Interpretariat en Droit